

AREA

Association Recherche Éducation Action

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DES BIDONVILLES DE L'HERAULT 2021



Photo tous droits réservés AREA : une partie du bidonville de Nina Simone après un incendie volontaire.

Table des matières

PRÉAMBULE	5
CHAPITRE 1 : PERSONNES VIVANT EN BIDONVILLES ET POLITIQUES PUBLIQUES.....	8
1. Qui sont les habitants et habitantes des bidonvilles à Montpellier ?	8
1.1. Un phénomène migratoire relativement récent.....	8
1.2. Données démographiques	11
1.3. Répartition par sites	12
2. Bidonvilles et autres lieux de vie	14
2.1. Carte des bidonvilles de Montpellier (juillet 2022)	14
2.2. Les problématiques relatives à la situation sanitaire des sites	16
2.3. Fonctions et freins du bidonville	16
2.4. Les politiques mises en œuvre dans l’Hérault et leurs évolutions.....	20
2.5. Le fonctionnement de la plateforme	21
CHAPITRE 2 : LES PARCOURS D’INSERTION DES PERSONNES	28
1. La santé	29
1.1. Une réelle amélioration de la prise en charge.....	30
1.2. La précarité, un déterminant de santé structurant	32
1.3. Des freins cumulatifs	34
1.4. Les actions liées à la Covid.....	34
1.5. Problèmes collectifs de santé et leviers.....	35
2. L’enfance.....	42
2.1. Être aidé et protégé : la protection de l’enfance	42
2.2. La scolarisation	47
2.3. L’accès aux loisirs des enfants.....	58

3.	L'insertion socio-professionnelle	65
3.1.	Une diminution des personnes en emploi.....	65
3.2.	Les femmes dans l'emploi.....	66
3.3.	Régularité du séjour et ouverture des droits CAF.....	70
3.4.	Freins et leviers à l'insertion socio-professionnelle.....	72
4.	L'accès au logement et à l'hébergement adapté.....	78
4.1.	Des demandes SIAO en hausse.....	78
4.2.	...mais des entrées en baisse	79
4.3.	Un dispositif d'hébergement d'urgence inadapté	82
4.4.	Les freins et leviers à l'entrée et au maintien dans un logement	84
	PERSPECTIVES	88
	ANNEXES.....	89
1.	Coordonnées acteurs associatifs de l'accompagnement global	89
2.	Table des acronymes	91
3.	Tableau récapitulatif des personnes présentes par bidonville (juillet 2022) ..	92

Préambule

Les remontées des différents acteurs de terrain nourrissent l'Observatoire départemental des bidonvilles de l'Hérault, coordonné par AREA, et financé par la DDETS. Au-delà d'une vision quantitative, l'Observatoire synthétise les problématiques communes rencontrées par les associations. En parallèle, chaque structure rend compte de ses activités et positionnements dans son bilan.

Depuis 2019, le travail de la plateforme se déploie uniquement sur la métropole de Montpellier. En effet, il n'y a plus aujourd'hui d'association spécifiquement mandatée pour intervenir en squat ou en bidonville à Béziers. Faute de données, la situation du Biterrois n'est donc pas traitée. Sur la commune de Sète a été menée en 2019 une opération de résorption du bidonville qui s'y trouvait. Il n'y a plus de bidonville aujourd'hui à Sète.

Depuis 2020, l'actualité est marquée par les difficultés engendrées par la crise sanitaire. Courant 2021, il semblerait qu'un tournant dans la conception des politiques publiques de la préfecture de l'Hérault ait eu lieu avec pour conséquence l'expulsion, avec le concours de la force publique, de quatre bidonvilles, ainsi que le relogement dans un dispositif d'hébergement d'urgence intercalaire de l'ensemble de deux autres sites. Soit l'évacuation de six bidonvilles sur les douze répertoriés à Montpellier fin 2020.

Ces démembrements ont tout d'abord eu pour conséquence la fragilisation des personnes concernées : insécurisation et augmentation des difficultés à se projeter, errance, reconstitution de bidonvilles plus éloignés et aux conditions de vie encore plus dégradées, et impact sur l'insertion.

Néanmoins, la réquisition préfectorale et la mobilisation de bâtiments inutilisés pour abriter de manière transitoire des populations vulnérables ouvre des perspectives. C'est notamment à travers la préfiguration du projet « Montpellier Territoire Zéro Bidonville » que l'intercalaire, avec d'autres outils, pourra contribuer à une politique non seulement ambitieuse, mais surtout respectueuse des droits des personnes.

Pourquoi utiliser le terme « bidonville » et non « camps de roms » ?

L'appartenance à la « romanité » n'est pas une clef de lecture des problématiques rencontrées dans le travail social. Le terme « rom » n'est pas significatif d'une identité telle que les personnes vivant en bidonvilles la revendiquent ou par laquelle elles se caractérisent. De plus, de nombreuses personnes ne font pas partie de cette minorité dans leur pays d'origine ; d'autres sont tout simplement en situation de précarité, quelle que soit leur nationalité.

Aussi le relativisme culturel dont les personnes font très régulièrement l'expérience lors des accompagnements (exemple : « chez eux, les grossesses précoces, c'est culturel ») est dangereux en ce qu'il peut conduire au racisme, même « bienveillant ».

Par ailleurs, en France, il n'y a pas de statistiques ethniques et la catégorisation de personnes sur la base d'une identité « ethnique » est interdite.

La notion de « camp » ou de « campement » fait référence à des réalités très diverses, des plus terribles aux plus bucoliques : les camps de concentration ou d'extermination, les camps scouts ; le mot « campement » pouvant faire appel aussi bien à un imaginaire de danses autour du feu de « camp », qu'au camping.

La réalité du bidonville aujourd'hui ne correspond ni à un mode de vie ni à une « culture » mais à un pis-aller. Les personnes qui y vivent souffrent de leurs conditions de vie, sont habituellement sédentaires et les sites où elles s'installent se déplacent en raison d'expulsions. Enfin, les familles accompagnées sont toutes différentes : certaines ont un emploi salarié, d'autres non, toutes souhaitent le meilleur pour leurs enfants, la majorité les scolarise. Au-delà de leurs différences, ce qui les caractérise, c'est l'habitat précaire subi : le bidonville.

Les problématiques sociales auxquelles les équipes d'AREA, de la Cimade et de 2ChosesLune sont confrontées sont des problématiques transversales aux personnes en situation de grande précarité : le manque de confiance en soi et l'auto-dévalorisation lorsque l'on a pris l'habitude d'être invisibilisé ou stigmatisé ; la difficulté de scolariser ses enfants lorsque l'on est dans la recherche de la subsistance quotidienne ; les grossesses précoces lorsque le seul avenir des petites filles est d'être mère et « femme de ».

Les bidonvilles en France ont une histoire, celle de la grande précarité au sein des faubourgs des villes. Nous avons encore en tête les images des bidonvilles des années 50, d'où est parti l'appel de l'Abbé Pierre. Cette réalité est de nouveau la nôtre, celle d'hommes et de femmes, d'enfants qui souffrent du froid, parfois de la faim, et dont les droits fondamentaux sont régulièrement bafoués.

- **Information sur les statistiques présentées**

Les statistiques ici présentées sont issues des données de terrain présentées par 2ChosesLune, AREA, La Cimade et Médecins du Monde.

Si les associations et institutions peuvent faire des estimations, par exemple sur le nombre de personnes vivant sur un site, les analyses quantitatives plus précises nécessitent le consentement des personnes participant au recueil de données.

C'est pourquoi les données présentées ici tendent à donner une vision objectivée de la situation des bidonvilles dans l'Hérault mais n'ont pas vocation à l'exhaustivité.

Par ailleurs, les bidonvilles sont par nature des lieux de mouvements et de changements, où les travailleuses et travailleurs sociaux sont certes tolérés par les habitants et habitantes, mais où ils et elles ne sont pas en situation de gestion, comme cela pourrait être le cas par exemple dans un dispositif d'hébergement.

CHAPITRE 1 : personnes vivant en bidonvilles et politiques publiques

1. QUI SONT LES HABITANTS ET HABITANTES DES BIDONVILLES A MONTPELLIER ?

1.1. Un phénomène migratoire relativement récent

Les habitants et habitantes des bidonvilles sont des personnes ayant entamé un parcours migratoire depuis plus de douze ans pour la plupart d'entre elles. Sur certains sites vivent trois générations dont les membres les plus jeunes ne connaissent pour certains que la vie dans les bidonvilles montpelliérains.

Venues essentiellement de pays d'Europe de l'Est, elles remplacent sur les bidonvilles les générations de migrants et travailleurs que la France a connues depuis bien des décennies : ruraux s'installant autour des grandes villes, italiens, espagnols, portugais, algériens, marocains, tunisiens... Tous et toutes ont connu ce même processus, et le même discours institutionnel et médiatique. Aujourd'hui, à Montpellier, ces 793 individus vivent dans la précarité et des conditions sanitaires difficiles, non par choix mais en raison d'une pluralité de dynamiques et de processus aussi bien liés à leur parcours de vie qu'aux conditions d'accueil. Pour beaucoup, le processus migratoire n'est pas encore achevé, se percevant ici et là-bas, limités dans leurs possibilités d'envisager l'avenir en France par leurs conditions de vie et la place qui leur est faite dans la ville. Migrants économiques, nombre d'entre eux aujourd'hui travaillent dans le BTP, l'hôtellerie, le nettoyage et l'entretien. **50% des enfants qui vivent dans ces espaces à Montpellier sont nés en France.**

Les ménages originaires de Roumanie (82%) sont dans une migration économique avec au moment de la migration un projet de retour dans le pays d'origine. Il s'agit de parvenir à une stabilité financière et de pouvoir faire construire sa maison « au pays ». Comme pour beaucoup de migrantes et migrants, plus le temps passé en France est long et plus le retour

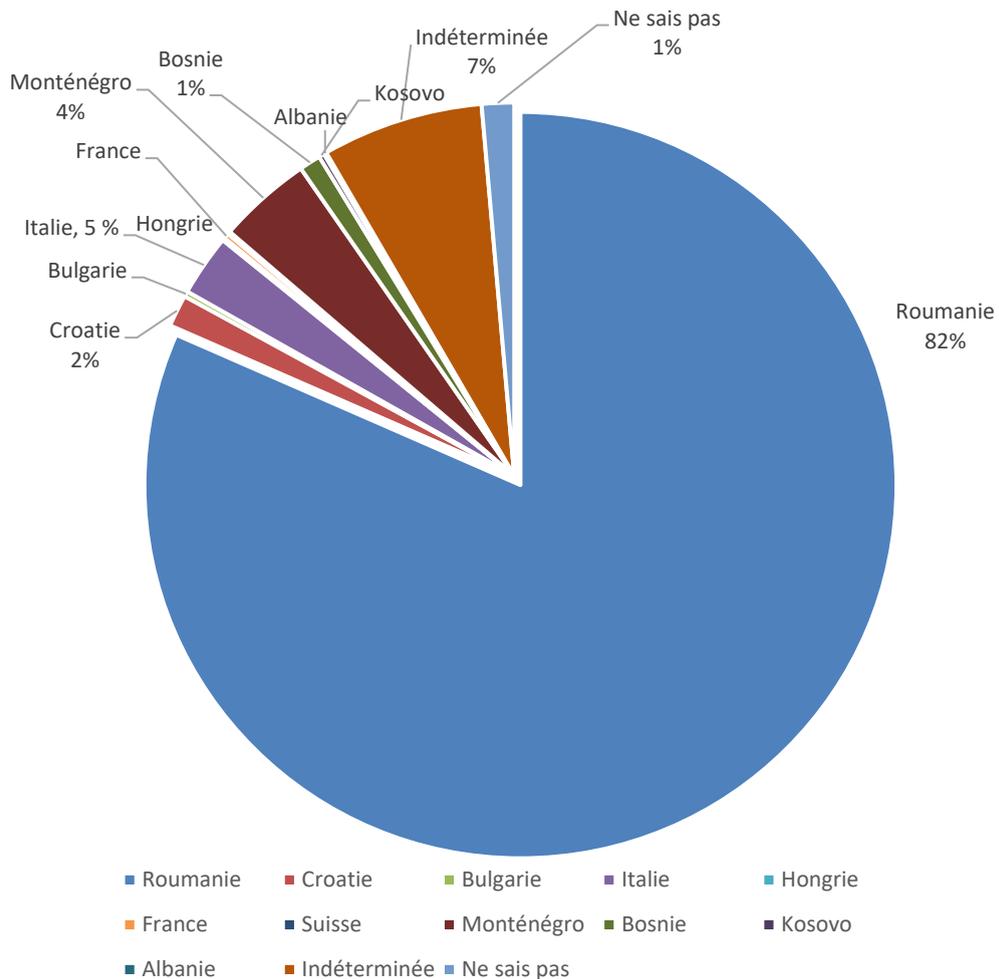
dans le pays d'origine devient un projet flou. Le lien se distend notamment pour les enfants ayant grandi en France, qui parfois ne parlent plus le roumain et n'ont que très peu séjourné en Roumanie.

Les ménages originaires des pays d'ex-Yougoslavie (hors UE : 13 %) ont un parcours migratoire beaucoup plus complexe. La guerre de Bosnie a eu pour conséquence l'exode de minorités qui ont trouvé refuge dans des campements de fortune en Italie pendant parfois près de 15 ans, avant d'immigrer vers d'autres pays de l'Union Européenne. Ces familles connaissent aujourd'hui des problèmes administratifs complexes, certaines d'entre elles relevant de l'apatridie et de l'asile. Les états-civils sont souvent non stabilisés et certaines personnes n'ont pas d'existence administrative (absence d'acte de naissance par exemple). Parmi ces habitants, trois générations de familles dites « originaires d'ex-Yougoslavie » n'ont jamais connu ce pays, étant arrivées enfants en Italie, en Allemagne ou en France et n'ayant jamais pu finaliser leurs parcours par l'obtention d'un titre de séjour.

Le processus de régularisation est long et difficile : il n'est pas rare que des familles ne réussissent à obtenir un titre de séjour qu'après 10 ans d'accompagnement social et juridique. A Montpellier, cinq à six bidonvilles sont constitués presque uniquement de personnes dont la situation administrative relève de l'apatridie, ou dont la nationalité est inconnue. La régularisation permet l'accès à l'insertion professionnelle, puis le départ du bidonville pour un logement.

La résorption de ces sites ne sera pas possible sans une politique de régularisation de leurs situations administratives par les services de l'Etat.

Nationalité des personnes vivant en bidonvilles (Montpellier, février 2020)



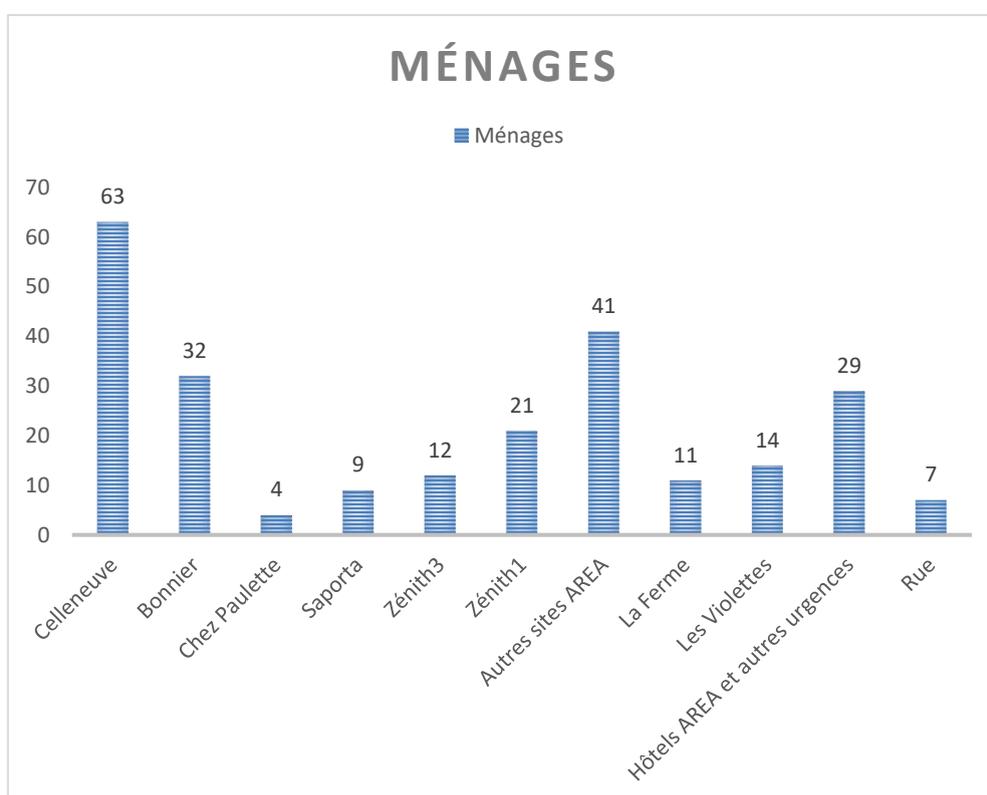
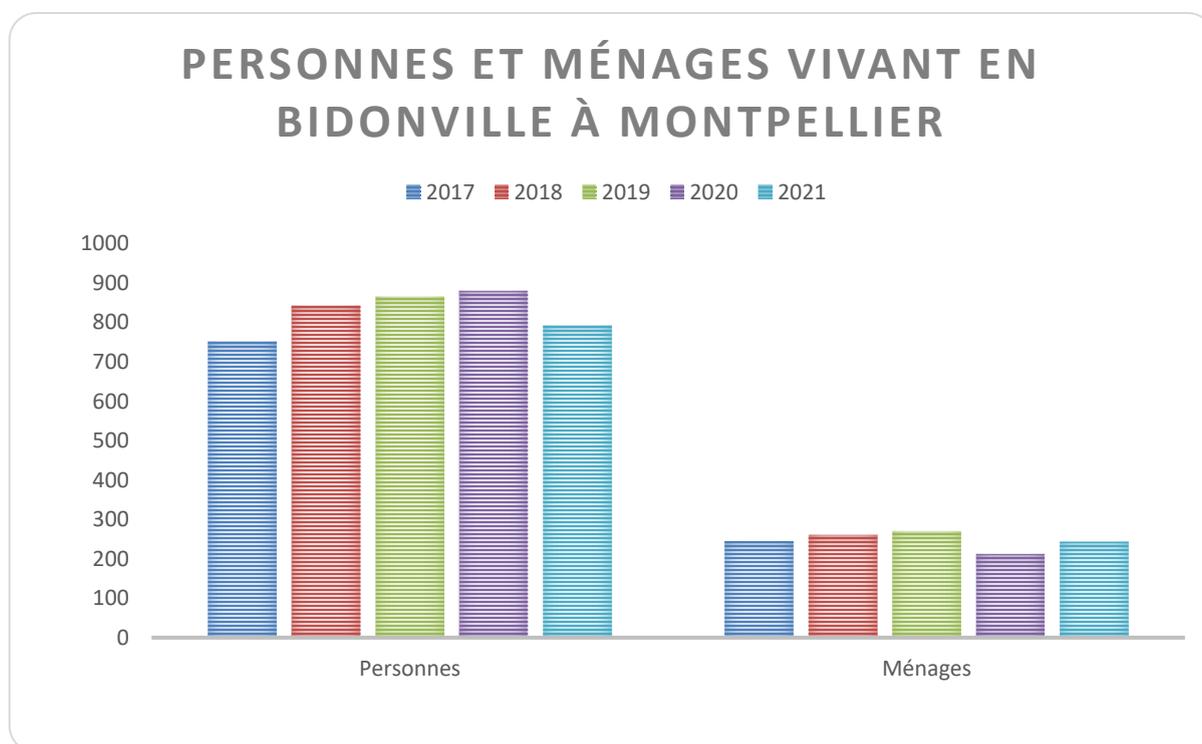
Ces parcours migratoires déjà anciens ont toutes les marques de la migration économique : des hommes venus en premier, rejoints par leur famille. Une population jeune dont l'âge moyen des hommes et des femmes est largement inférieur à celui de la population vivant en France.

1.2. Données démographiques

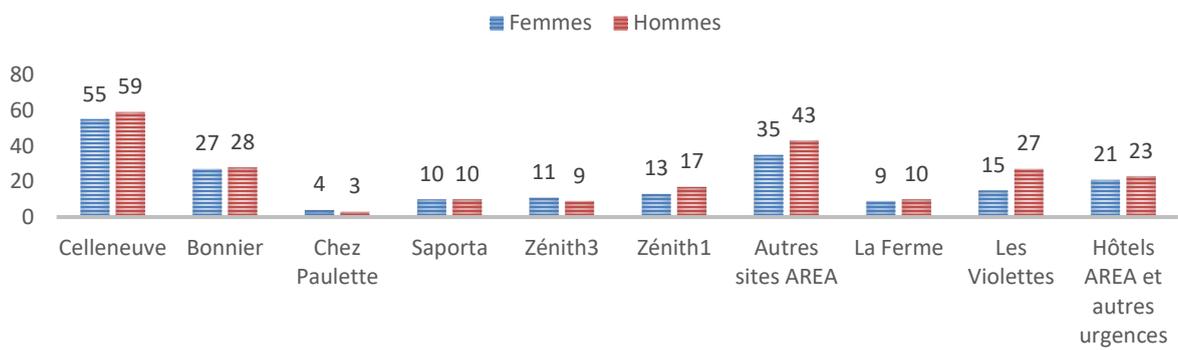
Nombre de ménages	243	Nombre de femmes adultes	203
Nombre d'adultes	437	Nombre d'hommes adultes	234
Nombre de mineurs	356	Composition moyenne des ménages	2,12 individus
Nombre total d'individus	793	Nombre moyen d'enfants par ménage	1,43

Age moyen des hommes	36,5
Age moyen des femmes	36
Age moyen global	24,6

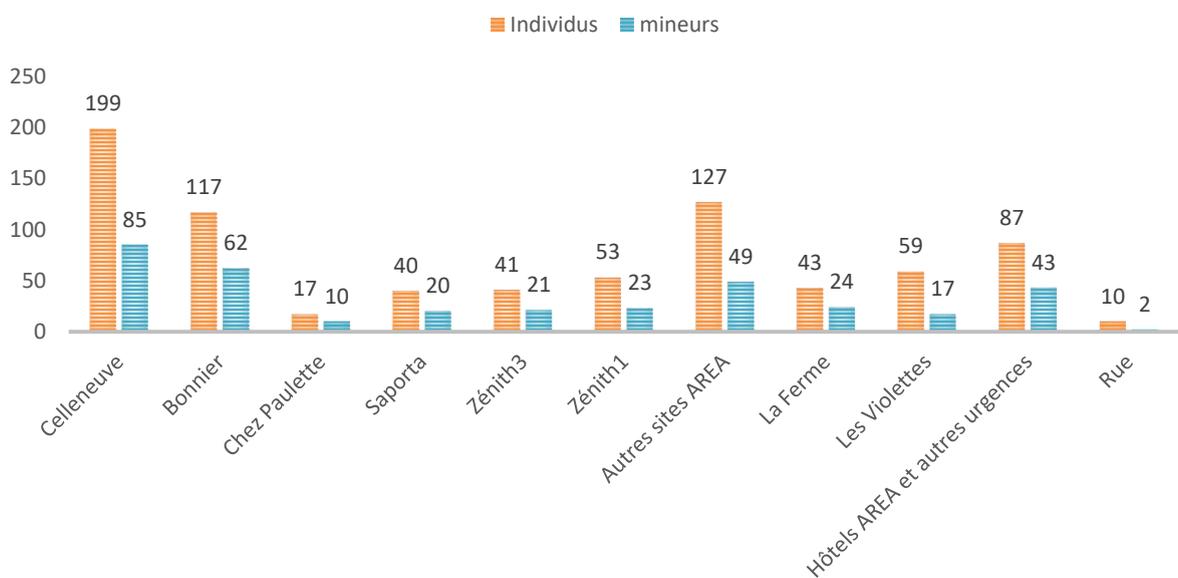
1.3. Répartition par sites



RÉPARTITION PAR SITE ET PAR GENRE DES ADULTES



RÉPARTITION DES INDIVIDUS DONT MINEURS PAR SITE



2. BIDONVILLES ET AUTRES LIEUX DE VIE

Sont comptabilisées comme directement concernées par l’habitat en bidonville, les personnes qui y vivent et également celles qui étaient à la date du 31/12/2021 prises en charge dans le dispositif d’hébergement d’urgence (DHU – compétence Etat) et les mises à l’abri dans le cadre d’Aide sociale à l’Enfance (compétence Conseil Départemental). En effet, ces prises en charges sont rarement pérennes et, lorsqu’elles se font en hôtel, ne sont pas adaptées à la vie familiale (absence de cuisine par exemple) si bien qu’elles induisent souvent des allers-retours avec les bidonvilles.

Cette année a été marquée par un contexte d’expulsions ayant impacté 6 bidonvilles, soit près de la moitié des sites et des personnes vivant en bidonville à Montpellier.

Les personnes dont il est question dans ce rapport peuvent ainsi vivre :

- En bidonville ;
- Prises en charge dans le DHU (y compris les personnes hébergées dans l’EHPAD des Violettes réquisitionné par le préfet de l’Hérault) ou par le Conseil Départemental, soit majoritairement dans des chambres d’hôtel ;
- Dans des dispositifs d’hébergement ou de logement adapté dans le cadre du SIAO.
Dans ce cas, elles ne sont plus comptabilisées dans les statistiques ici présentées.

2.1. Carte des bidonvilles de Montpellier (juillet 2022)

Depuis août 2021 et les expulsions, la situation des bidonvilles a été très instable. Si le nombre de bidonvilles est resté le même, les sites apparaissent et disparaissent.

Les sites ayant été créés puis ayant disparu entre septembre 2021 et juillet 2022 ne sont pas indiqués.

Pour la DIHAL, le terme de résorption est approprié lorsqu’au moins 66% des habitants et habitantes ont trouvé une solution de logement ou d’hébergement pérenne.



Nom des sites et association référente de l'accompagnement social global

1. Skate Park Mosson (AREA)
2. Celleneuve (2chosesLune)
3. Bonnier de la Mosson
4. Chez Paulette (La Cimade)
5. Saporta (La Cimade)
6. Avenue de maurin (AREA)
7. Village de transition (2chosesLune)
8. Nina Simone (AREA)
9. Pablo (AREA)
10. TGV Sud (AREA)
11. La Banquière (AREA)
12. Ikéa (AREA)
13. Zénith 2 (AREA)
14. Zénith 3 (La Cimade)
15. Zénith 3 (La Cimade)
16. Zénith-le-retour (AREA)
17. Zénith 1 (La Cimade)

2.2. Les problématiques relatives à la situation sanitaire des sites

Un travail partenarial conséquent est engagé sur ce sujet avec le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS).

Tout d'abord, des dératisations sont régulièrement organisées par le SCHS. Malheureusement, elles ne permettent pas une réduction suffisante du nombre de rats. En effet, cette prolifération est due à une pluralité de causes : collecte des ordures ménagères déficiente, absence d'organisation collective qui donne lieu à la multiplication de tas d'ordures ménagères non triées, déchets liés aux activités de récupération qui fournissent aux nuisibles des lieux de nidification idéaux, déversements par des entreprises peu scrupuleuses de leurs déchets industriels sur certains sites.

Un travail a aussi eu lieu concernant la collecte des ordures ménagères et le nettoyage des sites. Si la collecte est assurée partout, elle n'est pas toujours régulière. A cette irrégularité sont associées des difficultés de gestion des ordures ménagères et de tri par les personnes elles-mêmes. Ce à quoi s'ajoutent, sur la majorité des sites, des déchets qui devraient être déposés en déchèterie par des entreprises délinquantes. Si bien que certains sites sont littéralement envahis.

2.3. Fonctions et freins du bidonville

Entre bidonville et ville, les interactions sont constantes. Le bidonville est un espace de rencontres et d'échanges où s'exerce la sociabilité, mais un complexe au regard des processus qui y sont à l'œuvre : **c'est un espace produit** tout d'abord.

Le bidonville est produit non seulement par les habitants et habitantes qui le construisent, mais également par la façon dont la ville traite ses précaires. L'organisation spatiale de chaque bidonville de la ville de Montpellier est singulière et informe du rapport de ses habitants à la ville.



2.3.1. *Le bidonville est un espace producteur de réalité sociale*

Par un effet de rétro-action, le bidonville va produire des effets sur son environnement et ses habitants. Producteur de normes en réponse, il va tisser des liens singuliers avec son environnement urbain : économiques, sociaux, politiques... Le rôle des biffins et biffines ou encore le travail des femmes sont à cet égard signifiants.

Cette dualité « espace produit » / « espace producteur » nous amène à penser les personnes y vivant comme habitants et habitantes de la ville. Ces différents espaces structurent l'action, la contraignent ou la rendent possible (A. Giddens, *The Constitution of society*, Cambridge, Polity). Là encore, dans le cadre des activités de subsistance pouvant être mobilisées sur les bidonvilles, la biffe ou la mendicité sont contraintes par l'espace « bidonville », le quartier et la ville. Décrets municipaux interdisant la collecte de déchets ou la mendicité, enfouissement des conteneurs à déchets, règles de vie fixées collectivement par le bidonville... Autant de contraintes mais aussi d'adaptation et de jeu qui permettent aux habitants et habitantes des bidonvilles d'assurer leur subsistance et le maintien de la structure du lieu de vie, dans un cadre contraint mais parcouru d'interstices.

Le bidonville est un quartier de la ville, s'insérant dans le tissu urbain et interagissant avec ce dernier. Lors du projet de sanitation du bidonville du Zénith 2 à Montpellier, il s'est révélé important de comprendre comment s'articulait l'organisation de ce lieu de vie avec son environnement afin d'en saisir les besoins tout en ne privant pas les personnes de leur force

de proposition et d'initiative. Cette volonté de s'appuyer sur l'action communautaire pour co-réaliser ce projet nous a amenés à repenser cet espace de vie singulier à l'aune de travaux antérieurs tels *The Gold Coast and the Slum*. Le bidonville est-il une aire de transition où « tout est indéterminé et libre mais tout est problématique » (*area zone*), ou bien une communauté construite par les face-à-face et les contacts intimes ? Dans sa thèse *Le Bidonville de La Place*, Jean Baptiste Daubeuf voit dans cet espace un lieu de transition, un sas entre la société de départ et la société d'accueil. Le bidonville pourrait être ainsi perçu comme une zone interstitielle où les individus peuvent élaborer des stratégies en fonction des contraintes juridiques, spatiales et sociales qui s'imposent à eux.

2.3.2. *Un espace producteur de normes*

Le bidonville est soumis à une dislocation et une remise en cause constante des normes et règles qui fondent le vivre-ensemble. Pressions externes, dégradation des conditions de vie, départ de familles et arrivée de nouveaux habitants, accès à l'emploi de certaines femmes... Autant de transformations du quotidien qui réinterrogent le collectif et les règles qui en assurent le maintien. L'exemple de l'accès à l'emploi pour les femmes est significatif : lors des premiers contacts avec les travailleuses sociales, le collectif précisait le non-accès « culturel » à l'emploi des femmes. Après quelques mois d'accompagnement, certaines d'entre elles ont été embauchées. Les modifications induites par l'emploi des femmes n'ont pas déstabilisé le collectif mais l'ont contraint à produire de nouvelles normes, depuis l'organisation de la sphère domestique jusqu'aux modes d'habillement (abandon de la jupe longue pour le jean par exemple, d'abord mis sous la robe puis de façon quotidienne ; garde des enfants par les pères, etc.). Ces transformations et leur intériorisation par le groupe – dont les discours de légitimation ont été amenés à évoluer – ont également induit des modifications dans les relations du bidonville à la ville : maîtrise accrue de l'espace urbain, modification des réseaux de déplacement depuis la périphérie des villes vers le centre, relations sociales élargies... Ces dimensions viennent renforcer les liens systémiques reliant la marge à la ville. Ainsi le bidonville remplit-il des fonctions qui permettent, via le collectif, le développement de dynamiques individuelles :

- Garde des enfants lors des activités de subsistance ou professionnelles ;

- Prise en charge des personnes âgées ou malades ;
- Intériorisation et re-traduction de l'identification exogène par le groupe ;
- Constitution d'un collectif assurant une relative sécurité aux individus ;
- Espace de transition permettant d'élaborer le projet migratoire.

Mais c'est aussi un espace de dynamiques négatives :

- Création de dettes potentielles via les pratiques d'usure (*camata*) ;
- Conditions de vie insalubres (qui impactent la santé mentale) ;
- Précarité du lieu de vie du fait des procédures d'expulsions ;
- Dynamique collective qui peut parfois être un frein (scolarisation par exemple) ;
- Risques d'emprises.

Les fonctions positives du bidonville doivent ainsi être prises en compte dans la construction d'alternatives dans l'attente d'un logement.

2.4. Les politiques mises en œuvre dans l'Hérault et leurs évolutions

Depuis 2015, le travail partenarial entre les associations et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS, anciennement DDCS) a permis la mise en œuvre d'un projet coordonné d'insertion des personnes vivant en bidonville.

Les différents projets et programmes financés ont permis une réelle évolution de la situation des personnes vivant en bidonville. Jusqu'à août 2021, cette dynamique d'insertion était appuyée par une relative stabilité des bidonvilles. Cette politique préfectorale basée sur moratoire concernant les expulsions de bidonvilles a brusquement évolué. En parallèle, un ambitieux programme de résorption des bidonvilles, « Montpellier Territoire Zéro Bidonville », porté par les associations et soutenu par les institutions, a vu jour. Ces deux nouveaux éléments ont modifié les perspectives d'évolution concernant la problématique des bidonvilles à Montpellier.

2.5. Le fonctionnement de la plateforme d'accompagnement et d'insertion des personnes vivant en bidonville

2.5.1. Les associations membres de la plateforme

Les associations AREA, la Cimade et 2ChosesLune sont financées par l'Etat pour un accompagnement social global, comprenant médiation santé, accès aux droits, insertion socio-professionnelle, problématiques éventuelles de parentalité et accompagnement vers le logement. Cet accompagnement global est basé sur le principe de la libre-adhésion et utilise comme outil l'aller-vers, c'est-à-dire que les équipes se rendent régulièrement sur les lieux de vie.

Chaque lieu de vie a une association référente. La Cimade et AREA interviennent chacune sur une demi-douzaine de sites, tandis que 2ChosesLune intervient uniquement sur le bidonville de Celleneuve, et depuis sa résorption en mars 2022 sur le village de transition de La Rauze. Chaque association mène des actions spécifiques et développe des partenariats selon son projet associatif et la réalité de terrain.

AREA (Association Recherche Education Action) a pour objet la lutte contre l'exclusion et la réduction des inégalités sociales. Ce double objectif se décline à travers la réalisation d'actions concrètes en faveur de l'égalité des chances et une fonction d'expertise, notamment la réalisation d'études en sciences sociales.

AREA intervient sur la problématique des bidonvilles depuis 2016. Cette action s'envisage dans une double perspective : une action de terrain de lutte contre l'exclusion prolongée par la réflexion dans le cadre des sciences sociales.

AREA est également soutenue dans son action sur les bidonvilles par la Fondation Abbé Pierre et la mairie de Montpellier.

La Cimade est une association de solidarité active auprès des personnes opprimées et exploitées depuis 1939. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions.

La Cimade menait une action bénévole depuis 2011 sur le bidonville de Bonnier de la Mosson (Montpellier). Elle a développé en 2015 une action salariée avec le soutien des services de l'Etat. A côté de l'action salariée sur les bidonvilles montpellierains, La Cimade a mené des actions bénévoles sur les bidonvilles de Sète et de Béziers.

Aux côtés de ces associations militantes, **l'association 2ChosesLune** est un opérateur des politiques publiques auprès des populations en situation de grande exclusion depuis 2012. Fondée sur des principes humanistes, l'association repose sur des valeurs issues des grands principes fondamentaux inscrits dans notre constitution. 2ChosesLune agit pour l'insertion des personnes en grande difficulté en accompagnant les familles vers des démarches qui visent la réussite éducative et l'insertion sociale et professionnelle. Le projet de l'association est porté par cette volonté de cohésion sociale pour notre société. L'association 2ChosesLune est adossée à l'entreprise Domici lorsque les actions menées concernent une solution d'hébergement constituée par des villages mobiles de préfabriqués.

Les trois associations chargées d'accompagnement social global interviennent auprès des personnes en référence ou de coréférence : chaque personne est accompagnée par une travailleuse ou travailleur social référent, et parfois en co-référence lorsque les deux adultes du ménage sont accompagnés.

Médecins du Monde, qui intervenait bénévolement sur les bidonvilles depuis 2011, est depuis septembre 2020 financée par l'ARS pour un projet de médiation santé inter-associative à destination des squats et bidonvilles de Montpellier. Ce projet est co-porté avec AREA et La Cimade.

Médecins du Monde est une association médicale militante de solidarité internationale, qui s'engage depuis plus de 30 ans à soigner les populations les plus vulnérables à l'étranger et en France, à témoigner des entraves constatées quant à l'accès aux soins, à obtenir des améliorations durables des politiques de santé pour tous et toutes.

Les associations la Cimade, Médecins du Monde et AREA sont membres du [Collectif National pour les Droits de l'Homme Romeurope](#).

2.5.2. Projets et programmes mis en œuvre en 2021

Projets et programmes 2021	Associations porteuses de projets	Financeurs	Bidonvilles concernés
Accompagnement social global	AREA, La Cimade, 2ChosesLune	DDETS (Etat), Fondation Abbé Pierre, Mairie de Montpellier	Chaque site a une association référente
Médiation santé	Médecins du Monde, AREA, La Cimade	ARS	Ensemble des sites
Protection de l'enfance ("Maraudes mixtes")	L'Abri Languedocien	DDETS et Conseil Départemental	Ensemble des sites
Médiation scolaire	AREA, I-PEICC	DDETS	L'ensemble des sites, sauf Zénith 1, 3, chez Paulette et Saporta
Actions de loisirs collectifs à destination des enfants	I-PEICC	CAF	Celleneuve, Bonnier et Mas Rouge
Bail Glissant dans logement social avec accompagnement global	Gestare, La Clairière, L'AERS, La Maison du Logement	DDETS	Celleneuve puis DHU des Violettes
Sanitation	AREA, Quatorze	Mairie, DDETS, Fondation Abbé Pierre	Zénith 2

2.5.3. Expulsions

Depuis 2015, les trois préfets s'étant succédés dans le département de l'Hérault avaient adopté un moratoire sur les évacuations/expulsions de bidonvilles. En effet, les services de l'Etat considéraient que sans solution de logement ou d'hébergement pérenne, les bidonvilles ne feraient que se reconstituer plus loin.

Durant l'été, plusieurs incendies ont eu lieu sur différents sites. De mémoire associative, de tels incendies n'avaient jamais eu lieu avant. Le préfet décide d'expulser afin d'une part de mettre fin à l'occupation illicite, et d'autre part de répondre à une situation de risque pour les habitants et habitantes.

Les avocats des habitants et habitantes des bidonvilles concernés ont saisi la justice de plusieurs procédures, mettant en cause la légalité des évacuations concernant les quatre bidonvilles de Mas Rouge 1 & 2, Zénith 2 & 3. Les procédures sont toujours en cours.

En parallèle de ces incendies et expulsions, des intimidations d'hommes armés et cagoulés ont eu lieu sur plusieurs bidonvilles. Les habitants et habitantes ont porté plainte, à la fois contre ces intimidations et les incendies. Ces plaintes sont toujours en cours d'instruction.

Si l'ensemble des personnes qui étaient sur les bidonvilles de Mas Rouge, Nina Simone et Pablo ont eu une proposition d'hébergement, cela n'a pas été le cas à Zénith 2 et 3. Des personnes ont eu leur hébergement pris en charge par la Fondation Abbé Pierre et le Secours Catholique. D'autres, notamment celles rentrées après les expulsions ou qui ont fui à la vue des bulldozers, se sont trouvées à la rue.

Bidonvilles	Nombre d'habitantes vivant sur le bidonville	Nombre de personnes évacuées	Nombre de personnes prise en charge DHU
Mas Rouge 1 & 2	106	119	68
Zénith 2 & 3	175	127	61
Nina Simone et Pablo	59	59	59

En novembre 2021, alertée par la situation montpelliéraine, Claire Hédon, Défenseure Des Droits, est venue rencontrer les associations et discuter avec les personnes ayant été expulsées, dont une partie a reconstitué les bidonvilles « Zénith-le-retour » et « Giffi » (entre-temps disparu).

- **La réquisition de l'EHPAD des Violettes**

Après les expulsions de Mas Rouge 1 & 2, de Zénith 2 & 3, et à la suite de l'incendie ayant eu lieu sur le bidonville de Nina Simone, une réunion se tient en préfecture. AREA expose la situation d'insertion des habitants et habitantes vivant à Nina Simone, et La Fondation Abbé Pierre informe que l'EPAHD des Violettes est vacant et la DEETS propose sa réquisition. Le préfet réquisitionne les Violettes, pour les transformer en logement intercalaire, provisoire, à proposer aux familles du bidonville de Nina Simone et du site voisin de Pablo.

L'objectif est de consolider l'insertion des personnes en leur offrant un hébergement digne pendant 6 mois. Le but étant qu'une solution soit trouvée fin avril, notamment en élargissant la commission « relogement Celleneuve » qui prévoit une entrée en logement social (bail glissant) avec un accompagnement social global.

La DEETS définit et confie deux missions complémentaires à la Croix Rouge Française et à AREA. La Croix Rouge Française est chargée de la gestion de la vie quotidienne. AREA renforce son accompagnement social global auprès des habitants et habitantes des Violettes.

59 personnes (20 ménages) issues des bidonvilles de Nina Simone et Pablo intègrent le site des Violettes le mardi 26 octobre 2021. Il s'agit de l'ensemble des habitants et habitantes de ces deux bidonvilles. Au fur et à mesure, le lieu s'est ouvert à des familles orientées par le SIAO confronté à l'absence de places d'hébergement. Parmi elles, d'autres familles ayant subi des expulsions. Au total, entre octobre 2021 et avril 2022, 25 familles (68 personnes) accompagnées par AREA ont été hébergées.

Cette première expérience d'habitat intercalaire va permettre de nourrir la réflexion sur cet outil dans le cadre de la résorption des bidonvilles, en particulier du programme « Montpellier Territoire Zéro Bidonvilles ».

2.5.4. *Le programme Montpellier Territoire Zéro Bidonville*

Fin 2021, la DEETS et la Fondation Abbé Pierre financent l'association Quatorze, de coordonner une phase exploratoire à la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de résorption des bidonvilles à Montpellier. Il s'agit pour le « consortium » de mettre en cohérence les besoins des personnes habitant en bidonvilles avec les potentiels identifiés sur le secteur foncier. Quatorze travaille aussi sur la mobilisation des fonds européens.

Au printemps 2021, un collectif d'associations locales et nationales (AREA, La Cimade, Médecins du Monde, la Fondation Abbé Pierre) s'était mobilisé pour proposer aux institutions une stratégie de résorption de l'ensemble des bidonvilles de la métropole de Montpellier, nommé [« Montpellier Territoire Zéro Bidonville »](#).

Cette stratégie proposée s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées dès 2017 entre les associations La Cimade, Médecins du Monde, AREA ainsi que la Fondation Abbé Pierre. Réunies autour de la question des alternatives aux « villages de transition », ce collectif a ébauché les premières pistes stratégiques en s'attachant notamment aux questions des fonctions du bidonville. Il s'agit de penser des propositions permettant de maintenir les fonctions primordiales des bidonvilles telles que : travailler, habiter, se socialiser, faire office de transition et permettre le passage.

Courant 2021, ce « consortium » inter-associatif (AREA, La Cimade, La Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde, Quatorze et WeCo) s'est structuré pour proposer un programme de résorption de l'ensemble des bidonvilles du territoire métropolitain. Cette stratégie territoriale de résorption des bidonvilles, « Montpellier Territoire Zéro Bidonville », soutenue par la Métropole de Montpellier, la mairie et la DEETS, propose un projet basé sur la production de logements intercalaires temporaires et/ou pérennes, ainsi que du suivi social nécessaire à l'accompagnement des personnes vers et dans le logement.

Des lignes de financement européens (FEDER (Fond Européen de Développement Régional) et FSE (Fond Social Européen)) sont identifiées. Un travail conséquent pour mobiliser ces lignes de financement est entamé avec la Région et le Conseil Départemental.

La phase exploratoire, prévue pour 2022, a trois objectifs. Tout d'abord, permettre un diagnostic, notamment des besoins, en mettant en perspective les travaux existants. Ensuite, opérationnellement, proposer des solutions pour reloger/héberger les habitants et

habitantes. Enfin, consolider le programme sur la question de l'insertion professionnelle, notamment sur la question de l'éco-recyclage.

Chapitre 2 : les parcours d’insertion des personnes vivant en bidonville à Montpellier

Dès le début du projet de plateforme héraultaise, les associations ont porté une volonté de mener un travail social global auprès des personnes vivant en bidonville. Il vise à considérer le ménage comme un groupe singulier composé d’individus dont les problématiques doivent être envisagées globalement. Les freins à l’emploi, au logement, à la santé ou encore à la scolarisation ne proviennent pas d’une cause initiale mais bien de l’interaction de causes internes et/ou externes.

L’axe d’intervention de 2ChosesLune, d’AREA et de La Cimade est celui d’un accompagnement social global fondé sur la mobilisation des dispositifs de droit commun. Il s’agit d’un travail social « hors les murs » basé sur le principe de la libre-adhésion. La non-sélection des personnes a priori permet de toucher le maximum de ménages concernés par l’habitat en bidonville.

L’accompagnement socio-professionnel y est central puisque l’insertion économique détermine l’entrée et le maintien dans un logement, mais toutes les problématiques sociales sont abordées : médiation santé, accès aux droits, scolarisation, enfance, accompagnement socio-professionnel et accompagnement vers le logement.

L’objectif du projet est de mettre les personnes en situation de faire un choix positif afin qu’elles puissent quitter le bidonville. A cette fin, il s’agit d’accompagner vers l’autonomie les personnes, que cela soit dans l’exercice de leurs droits sociaux ou dans leur recherche d’emploi. Cela nécessite pour elles de sortir du bidonville et d’identifier les institutions et leur fonctionnement. Le travail social accompagne cet apprentissage de l’autonomie : physiquement puis en s’effaçant au fur et à mesure que l’assurance s’acquière.

1. LA SANTE

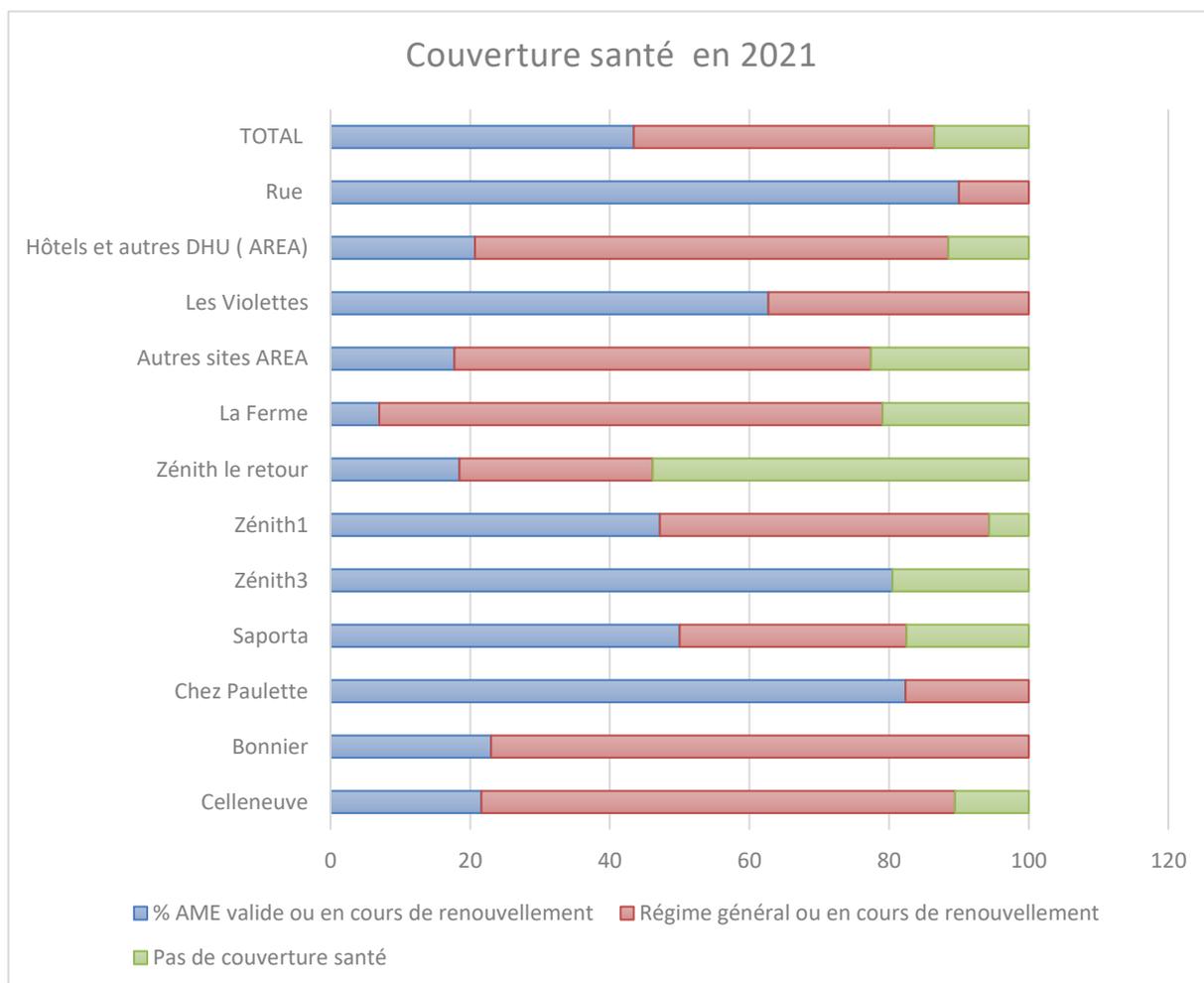
Depuis 2016, l'action des associations a permis une réelle évolution dans l'accès aux droits en matière de santé et dans l'accès aux soins. Cependant, des freins importants persistent, globalement sensiblement les mêmes que pour toutes les personnes en situation de précarité. Les leviers, encore insuffisants, s'inscrivent en majorité dans la mobilisation des dispositifs de droit commun existants.

Par ailleurs, depuis octobre 2020, AREA, Médecins du Monde et la Cimade ont remporté un appel à projet de l'ARS, « Médiation santé squats et bidonvilles à Montpellier », dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS). Un coordinateur de projet, poste porté par Médecins du Monde, intervient avec une équipe de bénévoles depuis octobre 2020. L'accompagnement individuel continue à être assuré sur les bidonvilles par les associations référentes soutenues par les équipes bénévoles de Médecins du Monde, en plus de leur travail d'accompagnement global, et par les équipes de bénévoles de Médecins du Monde sur les squats.

Le projet inter-associatif est pensé sur une perspective pluriannuelle et se décline en trois axes d'intervention :

1. L'organisation d'actions de prévention, auprès des habitants et habitantes des squats et des bidonvilles, en coordination avec les acteurs institutionnels de « l'aller-vers ».
2. Un travail en lien avec les associations référentes autour de l'amélioration des conditions de vie, permettant une réduction des risques en santé.
3. Construction et animation d'un réseau de professionnels et professionnelles de santé libérales afin de permettre un échange de bonnes pratiques facilitant la prise en charge des populations vivant en squats et en bidonvilles.

1.1. Une réelle amélioration de la prise en charge des personnes vivant en bidonvilles depuis 2016



Malgré les expulsions, la couverture santé a encore augmenté en 2021. Elle est passée de 77 % (2020) à 86 %, même si, proportionnellement, le nombre de personnes ayant la couverture de droit commun a diminué (passant de 47 à 43 %). Les personnes étant en grande majorité installées à Montpellier depuis plusieurs années, la question du délai de carence à la suite de la réforme de l'AME pour ouvrir des droits ne se pose que très marginalement, mais la centralisation du traitement de l'AME dans certaines caisses a un impact sur le délai de traitement.

Lors du diagnostic en santé réalisé début 2021, près de 70% des personnes interrogées, qui avaient des droits ouverts, pouvaient nommer leur médecin traitant¹. Cette relativement bonne identification du recours au médecin traitant est corroborée par les orientations et l'accompagnement en matière de santé, très majoritairement (93 %²) vers des structures de droit commun (c'est-à-dire hors PASS, Médecins du Monde et Planning Familial).

Cette relative importance des médecins traitants doit être tempérée par le fait que les personnes ont toujours un fort recours aux urgences, que la grande majorité des personnes fréquente un nombre restreint de cabinets médicaux, ce qui amène à interroger les difficultés d'accès aux autres cabinets de médecine générale. Comme pour l'ensemble de la population, le recours aux spécialistes est difficile du fait de leur engorgement, encore accentué par certains refus illégaux de prendre l'AME.

- **Perspectives**

L'axe 3 du projet de médiation santé « construction et animation d'un réseau de médecins de santé libéraux afin de permettre un échange de bonnes pratiques facilitant la prise en charge des populations vivant en squats et en bidonvilles » va s'articuler avec le projet « réseau de médecine de ville », coordonné par un travailleur social à Médecins du Monde à partir de septembre 2022. Cela va notamment permettre le repérage de nouveaux médecins et le travail sur les refus de soins.

¹ Médecins du Monde, Diagnostic en santé réalisé auprès des personnes vivant dans les squats et bidonvilles de Montpellier, 2022.

² AREA, Observatoire départemental des bidonvilles, 2019.

1.2. La précarité, un déterminant de santé structurant

La situation de précarité des personnes se concrétise dans une multiplicité de causes. Elles ne concernent pas spécifiquement les personnes vivant en bidonvilles, mais celles-ci se trouvent pour la plupart à la croisée de deux facteurs : la question migratoire et la précarité économique.

1.2.1. La question migratoire

La majorité des ménages vivant en bidonvilles sont dans un parcours migratoire en cours de construction. Pour certaines personnes, elles ne considèrent pas *réellement* vivre ici et beaucoup sont toujours dans un entre-deux même si elles vivent en France depuis 10 ans. En conséquence, pour certaines, ce qu'elles subissent (ce que subit leur corps) n'est pas *réel*, et suscite une sorte de dichotomie psychique entre leur vécu tel que les travailleurs et travailleuses sociales le perçoivent, et leur propre réalité.

1.2.2. Précarité économique

A cela s'ajoute, pour des personnes dont la préoccupation est de trouver une solution pour répondre aux besoins vitaux à court terme (les personnes vivant de la mendicité, par exemple), une difficulté à se projeter dans le temps. Dans les bidonvilles, l'instabilité est caractérisée par l'habitat même : en tant qu'occupants et occupantes sans droits ni titre, ils et elles peuvent être expulsés à tout moment.

A la question « *Comment vous sentez-vous au niveau de votre santé ?* », beaucoup de personnes disent se considérer en bonne santé. Aux relances comme « *La bonne santé c'est quand on n'est pas malade, que l'on a mal nulle part. Vous, vous êtes plutôt en bonne santé ? Ça vous arrive d'être un peu malade mais de vous dire que vous êtes en bonne santé ?* », elles répondent avoir des douleurs/plaintes cliniques, mais ne pas avoir d'autre choix que de continuer à exercer l'activité qui leur permet de subsister. Ces réponses reçues indiquent que la maladie est perçue comme ce qui est incapacitant. **Ou plutôt, la bonne santé est définie comme la capacité à assurer sa subsistance, et la maladie perçue comme invalidante.** La recherche de soins est déclenchée par la douleur ou par l'incapacité à réaliser les tâches essentielles à la subsistance. Les demandes sont donc toujours pressantes, et les échéances

lointaines peuvent amener à des stratégies d'adaptation (auto-médication par exemple) et d'abandon des parcours de soins.

Le soin pouvant être perçu comme le fait de recevoir le médicament pour enlever une douleur pressante, les personnes qui se font prescrire des examens les perçoivent comme des étapes supplémentaires, qui n'ont pas d'effet bénéfique pour elles et qui ne leur sont pas toujours transmis ou expliqués. Chaque nouveau lieu dans le parcours de soins représente un effort supplémentaire en temps qui sera ôté à la recherche de la subsistance. L'investissement en temps est d'autant plus important pour les femmes qui ont la charge des enfants et des tâches ménagères.

Ces éléments peuvent en partie expliquer pourquoi les politiques de prévention, en dehors même de l'accès aux droits, suscitent peu d'adhésion et rendent compliquée la coordination d'un parcours de soin.

Situation concrète : Homme d'une trentaine d'années vivant sur un bidonville, avec la PUMA-CSS. A la question initiale de savoir comment va sa santé, il répond « ça va, tout va bien ». Il a cependant des plaques de croûtes sur une main, qui lui sont venues, après discussion, en travaillant sur le nettoyage d'un chantier après manipulation de produits toxiques. Son médecin traitant l'a renvoyé vers un dermatologue, mais il n'a pas pris de rendez-vous, et ne sait pas par où commencer la démarche, alors que sa main le fait souffrir.

Conséquences : des personnes âgées précocement. Une des conséquences de la précarité est le vieillissement prématuré de personnes abimées par leurs conditions d'existence. Si cette problématique est bien identifiée pour les personnes en situation de rue, les personnes vivant en bidonvilles sont aussi concernées. Ces personnes sont trop « jeunes » pour les dispositifs destinés aux personnes âgées, et rencontrent de grandes difficultés à subvenir à leurs besoins. Elles vivent souvent de la solidarité familiale, et parfois de l'éco-recyclage. Pour celle-ci, l'ouverture de micro-entreprises assorties d'un soutien administratif est une réelle perspective de sortie de la précarité, à défaut de mieux prendre en compte le vieillissement prématuré dans l'ensemble des dispositifs destinés aux précaires.

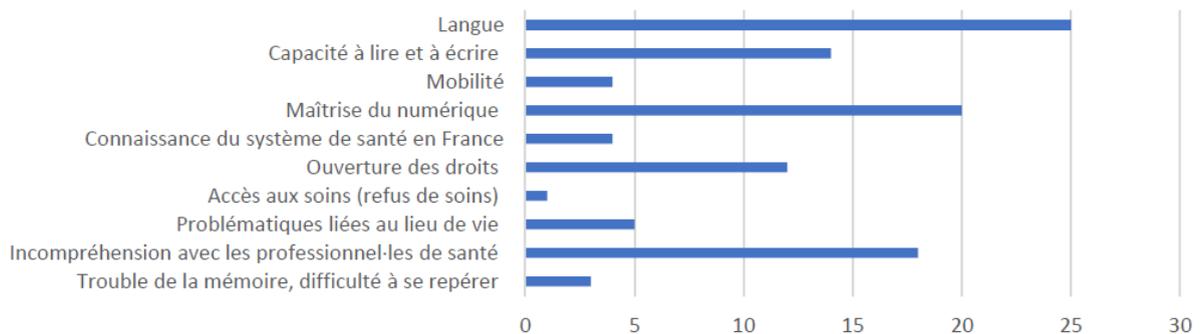
1.3. Des freins cumulatifs

En lien avec le parcours migratoire et la précarité, la principale barrière mentionnée est celle de la langue, accentuée par la prise de rendez-vous téléphonique. Quasiment aucune personne ne prenait les rendez-vous via Doctolib ou autres plateformes internet, ce qui exige une maîtrise de la langue, de l'écriture, et du numérique.

Ce graphique extrait du Rapport d'activité d'AREA en 2019 les illustre. L'accompagnement social global par les travailleuses et travailleurs sociaux permet la levée des freins, avant que le parcours d'insertion ne permette l'acquisition d'une autonomie.

Dans ce cadre, l'accompagnement social global permet de lever les freins à court terme, et sur certains aspects (compréhension du système de santé, ouverture des droits, orientation, voire acquisition de notions de base en français) permet l'augmentation de l'autonomie à moyen terme.

Freins expliquant la nécessité d'un accompagnement.
Ces freins sont généralement cumulatifs



1.4. Les actions liées à la Covid

La crise liée à la Covid a conduit le projet de médiation santé à prioriser la sensibilisation autour de la Covid-19, en se focalisant initialement sur les gestes barrières et les signes d'alerte, puis sur l'utilité des tests lorsqu'ils ont été massivement disponibles, avant d'organiser trois opérations de dépistages collectifs du fait de fortes suspicions de Covid-19, et un suivi des personnes positives ayant choisi de demeurer sur le lieu de vie. Ces opérations de dépistage ont été l'occasion d'organiser des entretiens individuels.

Le projet a permis d'accompagner les équipes d'AREA, de 2ChosesLune et de La Cimade assurant le suivi social global des familles dans un travail de sensibilisation et

d'information sur la vaccination Covid. Les expulsions massives de bidonvilles à partir de la fin du mois d'août ont cependant constitué un frein à ce travail (comme au reste des actions santé).

Un total de 40 personnes ont eu des entretiens de prévention autour de la Covid. Les personnes ont aussi bénéficié d'un entretien individualisé avec un personnel médical ou infirmier lors du dépistage collectif du 22 décembre 2021. Ces entretiens renforçaient les informations données lors des maraudes du deuxième confinement, et abordaient aussi les thèmes de la vaccination et des signes d'alerte en fonction des vulnérabilités identifiées dans l'entourage.

1.5. Problèmes collectifs de santé et leviers

Le travail effectué par Médecins du Monde cette année sur l'identification des Problèmes Collectifs de Santé (PCS) des personnes vivant en squat et bidonville permet d'identifier les questions prioritaires pour les personnes accompagnées parmi l'ensemble des problématiques liées à la grande précarité.

Les PCS ici analysés sont extraits du travail de Médecins du Monde³. Il s'agit ici d'une synthèse. « Qu'il soit individuel ou collectif, un problème de santé représente l'écart entre un état de santé (physique, mental, social) qui a été constaté, observé, exprimé et un état de santé considéré comme souhaitable ou attendu, défini par des références médicales élaborées par des experts, des législateurs ... ou par des normes sociales. »⁴

47 entretiens ont été réalisés par l'équipe de Médecins du Monde auprès des habitants et habitantes de bidonvilles et de squats, avec le soutien d'AREA et de 2ChosesLune. Les résultats de ces entretiens sont ensuite croisés avec des échanges avec les professionnels du médico-social, et mis en parallèle avec les résultats de la revue de littérature visant à tirer des éléments de diagnostic épidémiologique.

³ Ibid.

⁴ Médecins du Monde, « Planification de projets en santé, promotion de la santé et action humanitaire », 2015, p.67

Santé Sexuelle et reproductive	12
Santé dentaire	10
Troubles musculosquelettiques	7
Santé Mentale	7
Démarches administratives	2
Santé du nourrisson	2

Synthèse des problèmes de santé relevés lors des entretiens.

1.5.1. Santé Sexuelle et Reproductive (SSR)

Une bonne santé sexuelle et reproductive est un état de bien-être total sur le plan physique, mental et social, relativement à tous les aspects du système reproductif. Dans cet état, les personnes sont en mesure de profiter d'une vie sexuelle satisfaisante et sûre et ont la capacité de procréer et de décider si elles désirent le faire ou non, ainsi que quand et comment ⁵.

Lors des entretiens, les personnes ont identifié un besoin d'avoir accès à plus d'informations dans le domaine de la SSR, en particulier en ce qui concerne de manière générale le fonctionnement de l'appareil reproductif et le cycle féminin, mais aussi la contraception, ainsi que l'éducation sexuelle des adolescents et adolescentes.

En ce qui concerne la contraception, peu de méthodes semblent proposées. De nombreuses femmes ont mentionné la pose d'implants à la suite de l'accouchement en milieu hospitalier. La proportion est clairement plus importante que dans la population générale⁶. Les mêmes

⁵ [Fonds des Nations Unies pour la population](https://www.unfpa.org/fr/sant%C3%A9-sexuelle-et-reproductive) <https://www.unfpa.org/fr/sant%C3%A9-sexuelle-et-reproductive>

⁶ Il n'est pas possible d'établir une statistique exacte, mais la proportion dépasse les 4.6% de femmes sexuellement actives entre 25 et 49 ans qui déclarent en 2016 l'utiliser comme moyen de contraception, et dépasse aussi le pourcentage de 24.1% de femmes ayant déjà eu des enfants qui se le voient proposer⁶, sans

femmes ne mentionnent pas de choix alternatifs proposés et rapportent par ailleurs que très peu d'informations leur ont été données. Les effets indésirables amènent ainsi de nombreuses femmes à retirer l'implant sans avoir envisagé une autre contraception, les exposant ainsi au risque de grossesses indésirées. Les équipes de terrain constatent un recours à l'IVG qui semble dépasser très largement le ratio d'une femme sur trois.

Par ailleurs, le suivi gynécologique en dehors des grossesses est aléatoire, mais aussi le suivi post partum comme la rééducation périnéale.

Ceci s'explique par les difficultés à s'investir dans un parcours de prévention, en lien avec les difficultés d'accès aux spécialistes évoqués plus haut.

Enfin, des parents expriment la demande d'aborder les thématiques d'éducation sexuelle avec les enfants, ce qui répond à l'intérêt des adolescents et adolescentes d'avoir des informations sur cette thématique. Le tabou à aborder ces questions dans le cadre familial a été exprimé, ainsi qu'un tabou sur les relations sexuelles en dehors d'unions validées par la famille. De fait, dans la plupart des situations, les unions sont corrélées avec les premières naissances.

- **Actions et perspectives**

L'ensemble des associations intervenant sur le terrain participent au projet de lutte contre la précarité menstruelle coordonné par le Planning Familial. Dans ce cadre, les associations remettent aux femmes en situation de précarité des protections menstruelles. En sus des questions qui sont régulièrement abordées dans le cadre de l'accompagnement social global, la remise de ces protections est un outil qui permet d'aborder de nombreuses questions touchant à l'intimité.

Au-delà du nécessaire travail sur la prévention en matière de santé (dont fait partie la connaissance du fonctionnement du corps humain) il est nécessaire de travailler sur les rapports de genre, l'égalité homme-femme dans les couples, la question du consentement généralement, mais aussi la possibilité pour les jeunes d'avoir des relations de flirt sans que les adultes se sentent obligés de « stabiliser » ce « petit couple » par un « mariage » qui sera

forcément l'accepter. Voir Rahib D, Le Guen M, Lydié N. Baromètre santé 2016. « Contraception. Quatre ans après la crise de la pilule, les évolutions se poursuivent. » p.3

consacré par une naissance. Le fait qu'il est admis parmi les personnes vivant en bidonvilles que les unions puissent se défaire permet un espace de discussion sur ces questions. En parallèle, des projets (exemple : Espace Intervalle) émergent pour permettre à la parole des femmes et des jeunes filles de s'émanciper et trouver du soutien et des outils entre paires. Mais il faut veiller à ce que ce travail sur l'égalité hommes-femmes s'adresse aussi aux hommes, qui sont ceux qui font subir aux femmes de leur entourage un rapport de domination.

1.5.2. Problèmes dentaires

La dégradation de l'état de santé bucco-dentaire sur les bidonvilles rejoint la situation des personnes sans domicile par rapport au reste de la population : « *Par rapport à la population générale, [...] les sans-domicile sont plus souvent en partie ou totalement édentés (31 % versus 26 %) ⁷* ». Sur les bidonvilles, la thématique du dentaire concerne l'ensemble de la population. En effet, un nombre conséquent d'enfants de moins de 10 ans présentent des poly-infections dentaires, avec parfois des infections généralisées. Le problème réside ici non seulement dans la difficulté d'accès aux soins, mais également dans le fait que les soins qui doivent être pratiqués impliquent des frais très importants non pris en charge par l'assurance maladie si les enfants doivent être endormis du fait du stress engendré par l'intervention.

Une cause possible de l'état de santé bucco-dentaire dégradé tient à l'importante consommation de boissons sucrées (sodas, énergisants) et de confiseries par les familles sur les bidonvilles. Cette consommation se comprend notamment comme une manière de compenser les conditions de vie difficiles par des sucreries qui procurent un plaisir immédiat aux enfants et sont peu coûteuses. Elle est aussi le résultat d'un arbitrage des familles qui, n'ayant pas d'accès à une eau qu'elles considèrent comme potable (les seuls points d'accès à l'eau sont souvent des bouches à incendie ou des tuyaux sommaires), doivent acheter et porter l'ensemble des boissons qu'elles amènent sur le bidonville. S'il y a une différence de

⁷ Etude DREES, Problèmes dentaires, tabac, dépression : la santé précaire des sans-domicile, Septembre 2015, numéro 932.

coût entre les packs d'eau et ceux de boissons sucrées, l'effort nécessaire pour les amener est le même.

Les équipes de Médecins du Monde et des associations partenaires ont pu noter un nombre important d'abandons de parcours de soins dentaires, tant sur les squats que sur les bidonvilles qui participent à la dégradation de l'état de santé bucco-dentaire. Les abandons de soins sont générés par une conjonction de facteurs liés à la précarité. La conséquence est une norme dentaire dégradée (des personnes qui considèrent normal de ne plus avoir de dents à 50 ans passés) et notamment des phénomènes d'avulsion non médicalisées (au moyen de tenailles).

- **Actions**

Le projet de médiation sanitaire a permis l'intervention d'étudiants de la faculté dentaire sur les bidonvilles en complément de nos actions, dans le cadre de leur service sanitaire. Deux ateliers de prévention dentaire ont eu lieu (d'autres ont été annulés au vu de la situation épidémiologique), avec un total de 39 personnes dépistées, en grande majorité des enfants, sur une soixantaine de participants en comptant les parents accompagnateurs.

Par ailleurs, Médecins du Monde a mis en place un financement avec la CPAM pour la prise en charge des frais liée aux extractions pour les enfants non-participants, et des orientations CSERD. Avant cela, les enfants qui avaient reçu ce type de soins avaient cumulé des dépassements d'honoraires importants (MEOPA, ou réservation privée d'un bloc opératoire). Néanmoins, cette problématique, qui concerne beaucoup d'enfants en situation de précarité, doit trouver une solution plus globale, en permettant que l'accès au CSERD pour les soins dentaires de personnes sans droits ouverts soit facilité par la possibilité d'obtenir une étiquette PASS sur place, et pas seulement en passant par la PASS. De plus, la question de la prévention devrait être abordée par les médecins.

1.5.3. Santé mentale

Les sensations de fatigue et d'abattement sont mentionnées clairement par les personnes, et les conditions de vie sont clairement identifiées comme les causes : précarité liée aux difficultés de la vie courante dues à la vie sur un bidonville, constat du décalage par rapport à

l'objectif d'un habitat digne (risque d'incendie, présence de rats, manque d'accès aux toilettes et à l'eau chaude...).

De plus, pour les personnes en situation irrégulière sur le territoire français, leur irrégularité rend difficile la projection sur les moyen et long termes, tandis que les potentielles régularisations dépendent de démarches administratives complexes, de longue haleine et décourageantes, sur lesquelles les personnes n'ont pas de prise et souvent peu de visibilité. Ceci est aussi à mettre en lien avec des occupations sans droit ni titre des lieux de vie : « *Le constat de l'impact du risque d'une expulsion sur l'état de santé mentale a été fait pour les squats lors du diagnostic. Cet impact se retrouve depuis la mi-2021 parmi les personnes vivant en bidonvilles qui ont été victimes d'expulsion* »⁸.

A ceci s'ajoute, notamment pour les femmes, l'absence de temps pour « décompresser » ou être écoutée, quand l'urgence est de faire face au quotidien.

- **Perspectives**

Le parcours d'insertion et l'entrée dans un logement digne, et/ou la régularisation de la situation administrative dont de nombreuses personnes vivant en bidonville ont pu voir des proches faire l'expérience est évidemment une perspective. Mais dans la souffrance quotidienne, cet « espoir » n'est pas suffisant.

- **Sanitation**

En attendant ce changement de vie, [la sanitation, telle qu'elle a pu être entamée avant l'expulsion sur le bidonville de Zénith 2, est une étape](#). Il s'agit d'améliorer de manière participative les conditions de vie des habitants et habitantes afin de satisfaire leurs besoins primaires (eau, assainissement, électricité, transport) pour faciliter l'inclusion des personnes. Un lieu de vie plus sain et sécurisé permet aux personnes de se projeter dans un futur hors du bidonville.

- **Espace intervalle**

Dans le cadre de ce projet débutant, proposant des temps collectifs, plusieurs choses sont envisagées. Des temps « bien être », en particulier destinés aux femmes, doivent permettre de partager des inquiétudes mais aussi de proposer des moments de décrochage. Par ailleurs,

⁸ Médecins du Monde.

des maraudes vont être organisées sur certains sites avec l'association [l'Appart](#), où des psychologues se rendront auprès des personnes pour proposer des entretiens essentiellement axés sur la parentalité.

D'autres actions doivent être mise en place, en lien avec le droit commun, pour permettre aux personnes l'accès à des temps de bien-être, tout en prenant en compte les difficultés (garde des enfants notamment).

1.5.4. Troubles musculosquelettiques

Le lien entre le type de travail exercé et les troubles musculosquelettiques est évident. Beaucoup d'hommes travaillent dans le bâtiment, et de femmes dans l'hôtellerie, métiers physiques par essence et où les règles de sécurité sont souvent peu observées.

De plus, le travail domestique sur les bidonvilles, qui comme dans la majorité des foyers repose sur les femmes, implique le port de charges d'eau et de nourriture depuis le point d'accès souvent situé à l'entrée du bidonville. La confection des habitats à partir de matériaux de récupération implique aussi qu'aucun espace n'est conçu à hauteur de travail (cuisine, lessive). Il implique ainsi des changements de niveaux fréquents, pour passer du frigo au lieu de cuisine par exemple.

Au-delà de la difficulté des personnes à se saisir de soins type kinésithérapie dont le bénéfice est ressenti à moyen terme, la difficulté se pose aussi de trouver des cabinets libéraux (comme pour les infirmiers) qui acceptent de se déplacer sur le lieu de vie des personnes.

2. ENFANCE

Si les enfants bénéficient de droits fondamentaux dont bénéficient aussi les adultes (droit à la santé, à un domicile...), nous avons choisi ici de nous concentrer spécifiquement sur certains droits : le droit d'être protégé et aidé dans une situation de difficultés familiales, le droit à l'instruction, ainsi que le droit aux loisirs.

2.1. Être aidé et protégé : la protection de l'enfance

L'aide sociale à l'enfance et la protection maternelle et infantile, sont une compétence du Conseil Départemental.

Les associations chargées d'accompagnement global, 2ChosesLune, AREA, La Cimade, ont effectué un travail important d'accompagnement des personnes vivant en bidonville vers les Maisons De la Solidarité qui constituent les antennes de proximité des services du Conseil Départemental. Ainsi, malgré la crise sanitaire, **en 2020, 65 % des ménages ont été reçus par une assistante sociale du Conseil Départemental**. De fait, les services de la Solidarité connaissent la quasi-totalité des familles avec enfants vivant en bidonville. Certaines familles ont aussi choisi d'être suivies par la Protection Maternelle et Infantile.

Pour autant, dans la majorité des agences, les associations⁹ rencontrent des difficultés à mettre en place un travail coordonné avec l'institution. Pour avancer dans la résolution des problématiques identifiées, l'objectif des associatifs est, grâce au lien de confiance établi par une relation plus ou moins longue avec le ménage accompagné, de faciliter la prise de contact avec son homologue du Conseil Départemental (CD). Le but est la transmission de ce lien de confiance de manière à permettre l'articulation autour de la problématique familiale.

L'enjeu est particulièrement important en ce qui concerne les familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Depuis 2016, les associations n'ont connaissance que de très rares (une TISF en 2021) mises en œuvre de mesures administratives de soutien éducatif auprès de

⁹ A l'exception notable de 2ChosesLune qui travaille de manière coordonnée avec l'agence de « Saint Paul ».

familles vivant en bidonville (c'est-à-dire à la demande de la famille qui adhère à une proposition de soutien).

Et ce malgré l'accompagnement des associations afin que les familles formalisent cette demande d'aide auprès du CD. Il faut néanmoins noter que depuis 2020, de manière marginale, des mesures éducatives ont été mises en place pour des ménages hébergés dans le dispositif d'hébergement d'urgence.

Les associations de terrain font remonter de plus en plus d'informations préoccupantes et/ou de signalements au Conseil Départemental et aux services du procureur. Cela est dû à une meilleure connaissance des familles, ce qui permet de se pencher sur des problématiques intra-familiales, mais aussi aux expulsions, qui ont à la fois rendu plus difficiles des situations fragiles, voire, marginalement, rendu apparentes des problématiques peu accessibles.

Ce besoin en matière de protection de l'enfance pour les enfants vivant à la rue, en squat ou en bidonville a été repéré par la DIHAL dès 2019. *« La mesure "maraudes mixtes" associe les compétences veille sociale / logement / hébergement / scolarisation de l'Etat, et les compétences d'action sociale et de protection de l'enfance des départements. Elle s'inscrit dans l'engagement visant à garantir les droits fondamentaux de tous les enfants, en tenant compte de leur intérêt supérieur, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). L'hébergement et l'accompagnement des enfants et des familles constituent un objectif prioritaire de la stratégie compte tenu du besoin de sécurité et de stabilité des enfants, nécessaires à leur bon développement.*

La mesure vise à sortir les enfants de la rue, des squats et des bidonvilles par un accompagnement des familles, en mobilisant tous les leviers disponibles. Les maraudes mixtes ont pour enjeu de prévenir, repérer et mettre fin aux situations attentatoires aux droits de l'enfant, à travers la construction d'un réel projet de sortie de la rue pour l'ensemble de la famille¹⁰ ».

Le dispositif national dit « Maraudes Mixtes », parce que financé par l'Etat et le Conseil Départemental, a été transposé dans l'Hérault sous l'appellation Equipe Mobile de Soutien aux Familles (EMSF) porté par l'association L'Abri Languedocien.

¹⁰ Stratégie de prévention de lutte contre la pauvreté, Document de référence des maraudes mixtes 2019, p.1.

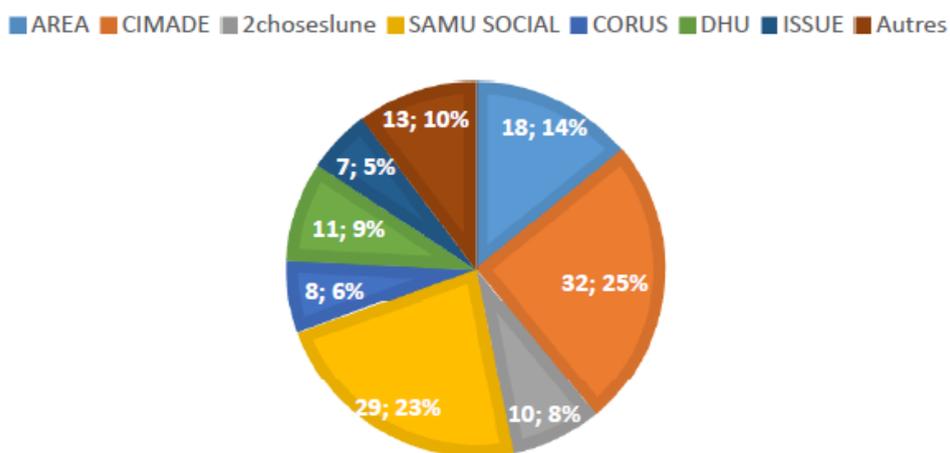
2.1.1. La mise en œuvre du dispositif des maraudes mixtes en 2020 ¹¹

En lien direct avec le chargé de mission du Conseil Départemental, l'EMSF est composée de 3 éducateurs et éducatrices spécialisés dont un mis à disposition par le Samu social, ainsi qu'une éducatrice de jeunes enfants. L'Equipe Mobile pour le Soutien des Familles a pour missions :

- D'aller vers les familles avec enfants en situation de grande précarité et qui subissent des conditions de vie qui portent atteinte à leur dignité et les empêchent de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant ;
- De réaliser un diagnostic de leur situation ;
- D'orienter vers les services les mieux adaptés et de répondre aux besoins essentiels.

L'EMSF vient renforcer les dispositifs existants en direction des familles sans s'y substituer. L'accompagnement n'a pas vocation à s'inscrire dans la durée. Les interventions portent sur des thématiques précises définies entre les services orienteurs, les services sociaux et l'équipe mobile.

REPARTITION DES FAMILLES PAR PARTENAIRE



¹¹ Extraits de : ALPJ, Eléments du rapport d'activité de l'Equipe mobile en soutien aux familles, 2020.

Principales Thématiques abordées	Nombre de familles concernées
Santé « Enfants »	45
Santé « Adulte »	26
Accompagnement grossesse	12
Scolarité	37
Aide matérielle / juridique	40
Soutien parental / aide éducative	27

Une famille peut être concernée par plusieurs thématiques

Dans le cadre du soutien parental/aide éducative nous avons signalé ou participé au signalement de 12 situations préoccupantes.

A ce jour :

1 information préoccupante est en cours d’instruction ;

1 a abouti à une OPP

2 ont abouti à des AED

2 ont abouti à un soutien par une TISF

6 sont sans suite connue par notre service à ce jour

C’est au total 487 personnes (adultes et enfants) qui ont bénéficié d’un soutien par l’EMSF à l’occasion des 732 rencontres sur l’année soit entre 5 et 6 interventions par famille.

Seules les 2 TISF concernent des personnes vivant en bidonvilles (Zénith 2 et Saporta), dont l’une a été prise en charge à l’hôtel par le Conseil Départemental.

2.1.2. Perspectives

Le cadre national n’est pas forcément adapté au contexte des bidonvilles dans l’Hérault, puisqu’à Montpellier, les associations 2ChosesLune, AREA et La Cimade font déjà des maraudes avec une perspective d’accompagnement social global des familles. De plus, les familles sont déjà connues de l’institution. Dès lors, un certain nombre d’articulations restent à voir :

- **Lien Protection Maternelle et Infantile – STS et ASE** : de nombreuses familles sont connues par la PMI, qui jusqu’à 2019 avait une action d’aller-vers régulière sur les lieux de vie (un bus PMI intervenait régulièrement à Mas Rouge et Pablo, Zénith 1 & 2). Aujourd’hui, rares sont les professionnelles qui acceptent de se rendre sur les lieux de vie. Cette action a permis à de nombreux ménages d’identifier la PMI comme lieu ressource. Cependant il y a très peu de lien entre ce service et celui de l’ASE : un

renforcement permettrait une meilleure coordination autour des familles en difficultés.

- **Evaluations en matière de protection de l'enfance** : l'EMSF ne souhaite pas faire d'évaluations. Les associations chargées de l'accompagnement social global n'interviennent pas dans le domaine de la protection de l'enfance. Ces évaluations sont nécessaires pour pouvoir proposer un soutien éducatif aux familles, voire saisir le juge : dès lors, qui les rédige ?
- **Soutien éducatif** : l'EMSF intervient sur un temps court. Or, la majorité des situations qui posent problème aux équipes de 2ChosesLune, d'AREA ou de La Cimade sont des situations difficiles, complexes, et qui nécessitent une intervention sur moyen ou long terme, notamment pour travailler l'adhésion des familles.
- **Articulation entre l'EMSF et les associations chargées de l'accompagnement global** : sur ce temps court d'intervention peuvent être travaillées des orientations, ou des questions déterminées (inscription à l'école, coordination d'un parcours de soin si la famille est relativement autonome). Mais ces interventions se distinguent difficilement du travail des professionnels et professionnelles chargées de l'accompagnement social global. Au-delà du temps de travail apporté, quelle est la plus-value des maraudes mixtes par rapport à 2ChosesLune, AREA ou La Cimade ?

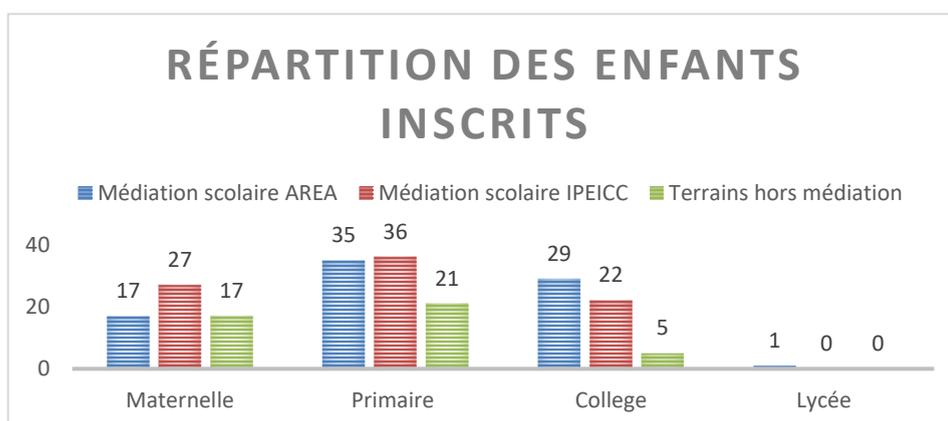
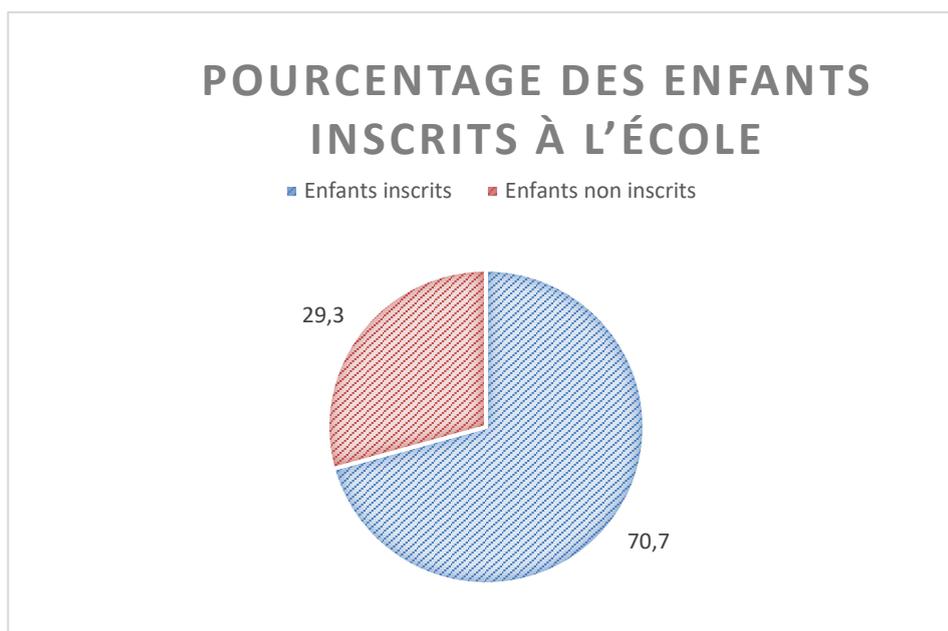
L'EMSF relève, avec les associations partenaires, la difficulté d'un accompagnement social lorsqu'il n'y a pas d'hébergement ou de logement.

De plus, l'enkystement de nombreuses situations est dû à un manque de coordination. **Un comité de suivi des situations complexes** a été validé fin 2019, mais n'a jamais été mis en place. Cet outil doit se réunir sur une base mensuelle ; il doit comprendre le SIAO, le Service Social Départemental, la PMI, l'ASE. D'autres acteurs du territoire peuvent être conviés si besoin. Ce comité doit permettre la coordination de tous les acteurs autour d'une situation pour trouver des solutions. Il doit également permettre aux associations de faire remonter les difficultés rencontrées pour que les institutions puissent mobiliser leurs services pour trouver des solutions. Il doit faciliter les discussions entre acteurs.

2.2. La scolarisation

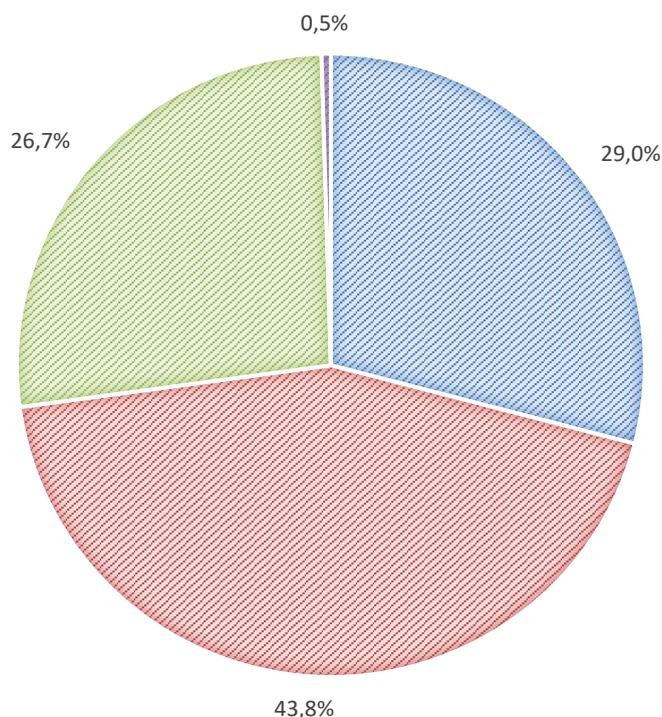
2.2.1. État des lieux

288 enfants de 3 à 16 ans sont concernés par l'obligation scolaire. Depuis octobre 2020, un projet de médiation scolaire associative a vu le jour, porté par l'Ipeicc (sur Bonnier de la Mosson et Celleneuve en janvier) et par AREA (bidonvilles et dispositif d'hébergement d'urgence où AREA assure l'accompagnement social global). Ces projets ont pour objectif d'améliorer la scolarisation et l'assiduité des enfants des bidonvilles en proposant différentes actions de médiation au sein de l'école et auprès des familles.

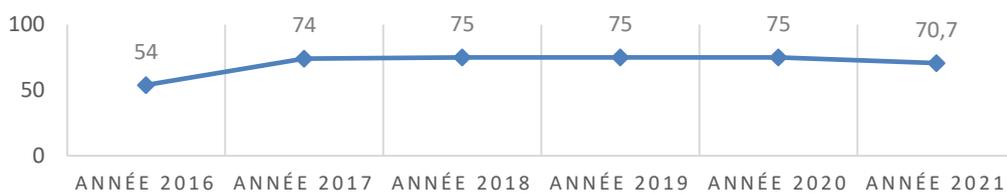


POURCENTAGE DES NIVEAUX DE SCOLARISATION

■ Maternelle ■ Primaire ■ Collège ■ Lycée



ÉVOLUTION DU TAUX D'INSCRIPTION SCOLAIRE



2.2.2. La médiation scolaire

Depuis octobre 2020 et janvier 2021, AREA et l'Ipeicc portent deux postes de médiation scolaire fondés sur des projets différents mais complémentaires. Ces deux projets ne couvrent pas l'ensemble des lieux de vie, en particulier sur les bidonvilles autres que Bonnier où intervient la Cimade.

Bien qu'ils comportent des différences, ces deux projets de médiation se fondent sur des pratiques similaires, la plupart des constats étant communs aux deux associations.

Si l'Ipeicc a créé une cohorte de 40 à 50 enfants (tout en travaillant auprès des autres) dont le suivi a été renforcé, AREA a choisi en un premier temps de travailler sur des projets collectifs au sein des établissements et en lien avec le travail éducatif mené par l'équipe. L'accompagnement de certains élèves en difficulté spécifique a été mené en binôme avec les travailleuses et travailleurs sociaux référents. Ce positionnement évoluera à la rentrée 2022-2023 du fait de l'évolution des projets entrepris.

A. Sur les lieux de vie

- Les ateliers socio-pédagogiques support de la médiation

Portés par AREA depuis 2017, l'Ipeicc a fait essaimer cet outil. Les ateliers socio-pédagogiques sont un support à l'action de la médiation scolaire. Une fois par semaine, les équipes installent sur les bidonvilles ces espaces de jeux qui vont revêtir diverses formes en fonction des associations.

Pour l'Ipeicc¹², ces ateliers sont proposés dans les bidonvilles tous les lundis en fin de journée à Bonnier et Celleneuve. Dans ces ateliers, l'association propose des activités autour de trois axes principaux : la lecture, le dessin et les jeux. Elles ont été conçues pour :

- Renforcer le lien avec l'école ;
- Accéder à des outils d'apprentissage qui ne font pas partie du quotidien des enfants ;
- Nourrir le lien parents-enfants : les parents observent les enfants travaillant avec l'équipe de l'Ipeicc ;
- Développer des notions de base ;
- Valoriser les compétences de chacun et chacune ;
- Fonctionner en groupe multi-âge et multi-niveaux.

Pour AREA, ces ateliers inspirés des « ateliers de rue » de la pédagogie sociale ont lieu hebdomadairement sur les sites. Ces ateliers permettent de créer du lien avec les familles,

¹² Ipeicc, Rapport de la médiation scolaire 2021-2022, p.25.

repérer les enfants et leurs parents à travers un temps collectif ludique auquel les familles sont habituées et en confiance.

- Une complémentarité nécessaire entre animation et médiation scolaire

Au vu de la multiplicité des difficultés rencontrées dans la scolarisation, certains détours sont nécessaires pour (re)trouver le chemin de l'école. Il est alors important pour la médiation scolaire d'être présente et dans l'initiative sur plusieurs champs éducatifs en dehors du seul pédagogique : périscolaire, loisirs, animations. Cela permet de faire le lien et nourrir l'action éducative en gardant en ligne de mire la scolarité des enfants. Si l'école travaille sur le champ pédagogique, il est en revanche nécessaire de renforcer l'éducatif afin de soutenir le travail effectué en classe. L'Ipeicc et AREA étayent l'action de la médiation scolaire par un travail en complémentarité et co-construit avec les travailleurs et travailleuses sociales proposant des activités de loisirs et de découvertes, que ce soit pour les seuls enfants ou les familles.

B. Le partenariat avec les écoles

- Des rencontres avec l'école (direction, enseignants)

Un des enjeux du poste de médiation scolaire est de (re)tisser le lien entre famille et école. Pour cela, il a été nécessaire de faire connaître la mission de médiation scolaire auprès des écoles primaires et des collèges où sont scolarisés les enfants accompagnés. Pour les écoles primaires, les médiatrices scolaires ont rencontré les directions d'établissements et certaines équipes éducatives. La présentation de la mission a permis de lever une partie des questionnements autour de ce type de poste et de nouer des liens particuliers avec certaines enseignantes. Par exemple, la participation aux conseils des maîtres pour évoquer les difficultés rencontrées par les familles participe à l'évolution du regard porté sur les élèves vivant en bidonville. Des enseignantes se sont déplacées sur le bidonville en fin d'année scolaire pour présenter aux parents les travaux menés en classe.

En parallèle, pour AREA, des liens plus réguliers et des rendez-vous parents-professeurs ont pu être organisés tout au long de l'année. Plusieurs questions furent abordées dans ces

entretiens : l'accueil dans l'école, la question de la régularité à l'école, les moyens de communication avec les familles afin de signaler les absences, les orientations.

En ce qui concerne les terrains où intervient AREA, les projets envisagés pour la rentrée 2021-2022 ont largement été mis à mal par les expulsions qui se sont déroulées la semaine de la rentrée scolaire en septembre.

- La participation à des équipes éducatives

Certaines situations ont nécessité la participation de la médiation scolaire à des équipes éducatives. Cela permet :

- De clarifier les enjeux pour les familles ;
- De présenter des observations permettant une meilleure compréhension de l'enfant et de la famille ;
- D'apporter si nécessaire un soutien dans la mise en place d'un accompagnement spécifique (psychologue, orthophoniste...).

- Entrer dans l'école

Il est nécessaire que le pédagogique et l'éducatif puissent travailler de concert afin d'apporter le soutien nécessaire aux enfants. Pour cela, l'entrée progressive de la médiation scolaire dans les établissements permet l'élaboration de projets conjoints co-construits avec les équipes éducatives.

L'exemple du *Kamishibai* : un projet en école primaire

Les enseignantes et enseignants des dispositifs UPE2A primaire/collège représentent des référents importants pour les familles et les élèves, mais aussi pour la médiatrice scolaire. Pour renforcer ce lien, la médiatrice scolaire d'AREA a mis en place une action autour d'un outil utilisé habituellement sur les bidonvilles : le *Kamishibai*, petit théâtre de bois permettant de raconter des histoires. L'équipe d'AREA a proposé à deux enseignantes UPE2A de venir en classe raconter une histoire aux élèves. En plusieurs séquences travaillées avec l'enseignante et l'association, les élèves s'approprient l'histoire, la modifient et apprennent à la raconter en la théâtralisant, après avoir élaboré des décors. L'objectif final est que les élèves puissent

raconter l'histoire à des enfants en classe maternelle de leur école et dans un second temps à leurs parents dans l'enceinte de l'école.

La mobilisation de savoirs scolaires (mémorisation, vocabulaire, rédaction d'un texte) et éducatifs (mise en scène, jouer un rôle avec et en fonction d'autrui) apporte aux enfants une valorisation de soi, une expérience positive de l'école, dans l'école, tout en permettant d'impliquer les parents.

L'intervention au Collège des Aiguerelles

En fin d'année scolaire 2021, plusieurs élèves accompagnés se sont retrouvés orientés en classe ordinaire au collège par défaut de dispositifs adaptés à leur situation. En très grand retard scolaire, refusés dans les dispositifs UPE2A-NSA (car ayant bénéficié du dispositif durant deux années) ces élèves sont dans une situation intenable (non-lecteurs, non-scripteurs) tout comme leurs enseignantes. Face aux élèves de plus en plus nombreux dans cette situation, un dispositif « Lecture + » a été mis en place dans deux établissements à Montpellier dont le collège des Aiguerelles où sont scolarisés plusieurs élèves accompagnés par AREA. A l'automne, face à l'absentéisme des élèves, l'association a travaillé sur une proposition d'atelier hebdomadaire dans l'objectif d'ouvrir un espace dans le collège sur le temps scolaire, animé par la médiatrice scolaire et un travailleur social. L'objectif est de faire revenir les élèves au collège grâce à la mise en place de projets spécifiques et de refaire le lien avec les équipes enseignantes. Cette action se développera en 2022.

La médiatrice scolaire de l'Ipeicc a accompagné des collégiens du collège Rimbaud vers le dispositif « Lecture + » pour l'acquisition de la lecture.

C. Les partenariats institutionnels

- Les principaux partenaires

Dans le cadre de la mission de médiation scolaire, les associations ont renforcé le partenariat en lien avec la scolarité avec l'Education Nationale, la Mairie, le Conseil Départemental ou encore la CAF.

La Mairie de Montpellier a organisé un groupe de travail partenarial « Accès aux droits des familles habitant en bidonville » notamment autour de la question de la scolarité des enfants,

en particulier sur l'accès à la cantine et aux transports. Ces questions étaient d'autant plus d'actualité que les expulsions avaient éloigné les enfants des lieux de scolarisation (nuitées hôtelières à Vendargues par exemple).

Le médiateur scolaire du CASNAV intervient notamment sur les questions administratives, et en particulier sur les inscriptions à la mairie. Il facilite aussi le lien entre les familles et l'institution sur les bidonvilles où il n'y a pas de médiation scolaire associative.

- Les commissions de travail

Des commissions de travail ont été mises en place à l'initiative des médiatrices scolaires et du CASNAV, permettant aux différents acteurs de se réunir régulièrement en abordant en profondeur l'ensemble des thématiques suivantes :

- L'accompagnement des élèves ;
- Les relations familles-écoles ;
- Les questions matérielles et l'accompagnement des parents.

Pilotées par un membre du CASNAV et un membre d'associations porteuses de médiation scolaire, elles se sont réunies entre décembre et février deux fois et donneront lieu à une plénière en 2022. Ces commissions ont pour avantage d'approfondir des sujets mais nécessitent d'évoluer dans leurs formats, avec notamment la participation nécessaire d'enseignantes et d'enseignants, de la mission de lutte contre le décrochage scolaire et les établissements scolaires par exemple.

D. Autres partenariats

L'Ipeicc a développé un partenariat avec Unis-Cité dans le cadre du projet « Melting Potes ». Il s'agit de rassembler 20 jeunes dans une promotion de volontaires en service civique dont 10 issus des bidonvilles. La médiatrice scolaire, en lien avec l'équipe d'animation, a accompagné Unis-Cité sur les deux bidonvilles, proposant aux jeunes de 16 à 25 ans la réalisation d'un service civique à partir de janvier 2022. Cela a permis à 6 jeunes de Celleneuve et 2 de Bonnier d'être sélectionnés par Unis-Cité.

La Cimade a développé un partenariat avec l'association « Un pavé dans la Marge », permettant de lutter sur les terrains contre l'illettrisme et le décrochage scolaire (voir plus loin).

2.2.3. Des difficultés persistantes

A. L'assiduité

La principale difficulté à laquelle sont confrontées associations et institutions est l'assiduité des enfants à l'école. Comment travailler les apprentissages, déceler les troubles de l'apprentissage, mettre en place un accompagnement *ad hoc* si l'enfant n'est pas présent ? Cette simple question n'a de réponses que dans la prise en compte d'une pluralité de facteurs exogènes et endogènes au groupe familial. Néanmoins, le cadre de la réflexion pourrait être résumé à travers :

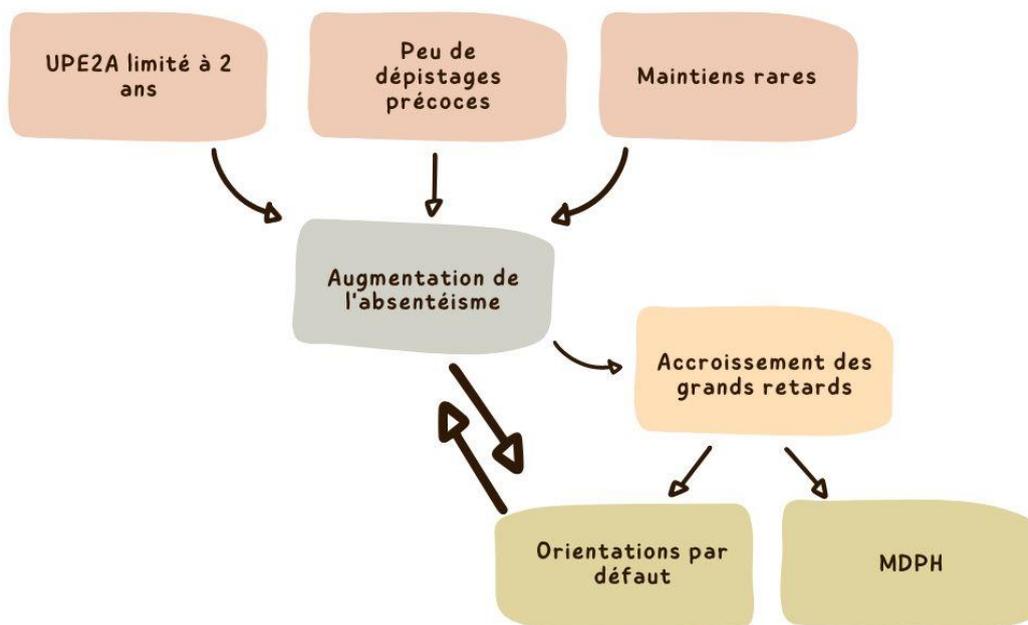
- Des facteurs exogènes aux familles : une perception singulière par l'institution de l'absentéisme des enfants vivant en bidonville et la non-application de la circulaire du 24/12/2014 ; des orientations inadaptées dues à des dépistages trop tardifs des troubles de l'apprentissage et des grands retards scolaires ; des liens parents/Éducation Nationale encore ténus.
- Des facteurs endogènes aux familles : la dynamique du parcours migratoire encore non-achevé est source d'un important absentéisme des enfants, les parents ne se projetant pas nécessairement durablement en France. Le rôle de l'école n'est ainsi pas valorisé par les familles. La stabilisation du parcours vécu, induit par l'emploi et la demande d'un habitat stable, permet de renforcer la place de l'école dans les familles et de travailler le conflit de loyauté que vit l'enfant entre la norme scolaire et les conditions d'existence familiales.

Actuellement, nous pouvons rencontrer des enfants qui, au collège, cumulent 100 ou 200 demi-journées d'absence sur l'année scolaire. En primaire, il n'est pas rare que des enfants présents à 60% du temps scolaire soient perçus comme assidus par l'Éducation Nationale. Cette perception différenciée de l'absentéisme des enfants des bidonvilles retarde la mise en place des protocoles prévus par la circulaire de 2014 et « normalise » cet état de fait.

B. Des conséquences sur les orientations

Ce défaut d'assiduité, qui s'aggrave par les difficultés grandissantes de l'enfant dans la classe au fur et à mesure des années, se répercute par la suite sur les orientations. L'absence de réponses adaptées au plus tôt conduit à une aggravation des retards dans les apprentissages. De plus en plus d'orientations MDPH sont proposées en fin de primaire du fait de l'accumulation des retards scolaires. De nombreux enfants sont ainsi orientés en 6° générale en n'étant ni lecteurs ni scripteurs, dans l'attente éventuelle d'une orientation ULIS ou sans perspectives du fait de l'absence de dispositifs adaptés. Ces situations sont aggravées par l'impossibilité d'être maintenu dans des dispositifs UPE2A au-delà de deux inscriptions. La démotivation et la souffrance des enfants conduit à des aménagements d'emploi du temps puis à la déscolarisation progressive de l'enfant. La démotivation et la perte de sens des élèves, le sentiment d'impuissance des professeurs sont autant de causes du décrochage.

D'autres enfants, très assidus à l'école primaire, ne se voient pas proposer de solutions éducatives malgré les difficultés d'apprentissage et se voient orientés vers la MDPH en fin de cycle primaire. Le manque de repérage et de dialogue avec les familles induit un accroissement des difficultés de l'enfant qui pourtant passe de classe supérieure en classe supérieure malgré d'importantes non-acquisitions.



2.2.4. Pistes de réflexion et propositions

*Les freins évoqués plus haut ne doivent pas masquer une autre réalité : **des enfants des bidonvilles apprennent à lire et à écrire, maîtrisent les principales opérations mathématiques et acquièrent des compétences scolaires.** Nul déterminisme culturel ici ni fatalisme, mais un besoin renforcé de partenariat Institutions/Parents/Associations.*

A. Revenir vers le droit commun et [la circulaire du 24 décembre 2014](#)

- Les principaux points de la circulaire

Le texte prévoit de renforcer le dialogue des établissements avec les parents et les partenaires institutionnels ou associatifs afin de repérer, analyser, informer au plus tôt les parents et élaborer des propositions de solutions éducatives. Dès quatre demi-journées d'absence dans le mois, des équipes éducatives pour le primaire et une convocation par le chef d'établissement dans le secondaire doivent permettre d'envisager en commun les solutions les plus adaptées en fonction des causes de l'absentéisme.

En fonction de l'évolution du taux de présence de l'élève, des procédures sont prévues par ladite circulaire pour que l'enfant soit accompagné dans son parcours scolaire.

La mise en place de protocoles de transmission des informations sur les absences des élèves surtout dans le primaire doit être envisagée **dans le respect du droit des personnes** et en s'assurant de l'accord éclairé des parents.

- Dans le primaire : des points réguliers pourraient être envisagés entre les établissements et les médiations scolaires à dates fixes : quelques jours après la rentrée, à la Toussaint et avant chaque période de vacances.
- Dans le secondaire : un point régulier avec les chefs d'établissements, les assistantes sociales du collège. Il pourrait être envisagé ainsi qu'une information par SMS par exemple soit envoyée aux parents.

B. Favoriser l'émergence de projets co-construits entre les établissements et les médiations scolaires

Le retour des élèves vers les établissements scolaires peut être favorisé par l'articulation de l'accompagnement socio-éducatif associatif et les enseignants, permettant aux enfants de se (ré)approprier l'environnement scolaire, valoriser des compétences transposables scolairement et renforcer le lien entre les parents et l'établissement.

Pour être efficaces, ces ateliers doivent être réalisés en collaboration avec les établissements.

C. Maintien en UPE2A au-delà des deux années prévues actuellement

Le rendre possible en fonction des situations individuelles permettrait d'éviter les orientations vers les parcours ordinaires d'enfants en grande difficulté, tant que d'autres alternatives n'auront pas émergé. Parallèlement, le renforcement des dispositifs de types Lecture + est nécessaire.

D. Le soutien scolaire

AREA développe un projet de soutien scolaire initialement prévu pour prendre place dans une école et dans le cadre de la maison commune envisagée sur le Zénith 2 avant son expulsion. En fin d'année scolaire 2021, l'équipe d'AREA a travaillé à un projet de « soutien scolaire » pour une partie des enfants accompagnés. Cette action est née des besoins observés des enfants d'avoir des espaces d'apprentissage à côté de l'école qui puissent :

- Développer les compétences propres et les rendre transférables scolairement ;
- Appuyer le travail fait en classe en revenant sur les notions travaillées dans les établissements ;
- Essayer de développer le plaisir d'apprendre ;
- Travailler en forte proximité avec le reste de l'équipe de travailleurs sociaux pour favoriser le lien avec les parents et développer des actions de loisirs renforçant les apprentissages et le collectif.

Deux membres de l'équipe, dont la médiatrice scolaire, dédient leur mercredi à ce temps et utilisent des outils d'éducation populaire et s'inspirent de la pédagogie institutionnelle en s'appuyant sur la coopération entre apprenants. Le développement d'un outil comme le

Journal permet la production d'écrits, de dessins, de réflexions communes et la transmission d'expériences aussi bien à l'école qu'auprès des parents. **Pour être efficaces, ces ateliers doivent être réalisés en collaboration avec les établissements.**

E. Un troisième poste de médiation scolaire

Celui-ci est nécessaire pour couvrir l'ensemble des lieux de vie, notamment ceux où intervient la Cimade, et renforcer la dynamique inter-associative. Il est confié à la Cimade, pour une prise de poste en septembre 2022.

2.3. L'accès aux loisirs des enfants

Depuis le début de l'action en 2016, les associations ont relevé une forte demande concernant l'accès aux loisirs de la part des enfants. Jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de réponse globale apportée à l'accès aux loisirs individuels des enfants, cependant des réponses ont été apportées sur certains bidonvilles en matière de loisirs collectif.

2.3.1. L'atelier socio-pédagogique et les activités de loisirs d'AREA

AREA propose depuis 2017 dans le bidonville du Mas Rouge un atelier socio-pédagogique, inspiré des « ateliers de rue » de la pédagogie sociale. Hebdomadairement, il invite tous les habitants et habitantes de façon inconditionnelle et pluri-générationnelle à venir jouer une heure après l'école, autour d'une équipe composée d'une éducatrice et de bénévoles. Jusqu'à une vingtaine d'enfants, accompagnés parfois de leurs parents, viennent partager des jeux dans une ambiance conviviale. Les parents viennent à l'atelier pour accompagner un ou une enfant, afin de partager un moment ludique ou pour un moment de détente qu'ils et elles ne s'accordent que rarement. C'est une manière d'être en relation différente de celle proposée au quotidien par les travailleurs sociaux et qui permet d'approcher les questions éducatives. Le partenariat avec L'Ipeicc a permis l'essaimage des ateliers socio-pédagogiques sur les bidonvilles de Celleneuve et de Bonnier.

Avec les expulsions, l'atelier s'est déplacé : il a eu lieu sur les sites du Millénaire et d'Ikéo.

Au cours de l'été 2021, l'équipe d'AREA a organisé plusieurs sorties de loisirs sur les bidonvilles où l'Ipeicc n'intervenait pas : sorties à la mer et à l'aquarium de Montpellier. En septembre,

au beau milieu de l'expulsion du Zénith 2, l'équipe d'AREA a emmené une vingtaine d'enfants à l'éco-cirque, dont les places étaient offertes par la mairie.

En novembre 2021, une première action a été menée en partenariat avec les étudiants et étudiantes en formation de moniteurs et monitrices éducatrices au CEMEA sur le bidonville de la banquière, où furent organisés plusieurs ateliers artistiques proposés aux enfants ainsi qu'un spectacle de magie.

2.3.2. Le partenariat La Cimade - Un pavé dans la Marge

La Cimade a développé un partenariat avec l'association Un Pavé dans la marge, association ayant pour objet des actions autour de l'écriture, du langage et de la culture pour tous et toutes. Un projet spécifique de lutte contre l'illettrisme des enfants en situation de précarité vivant sur le bidonville de Zénith 3 a débuté en janvier 2021.

Un dispositif mobile et modulable, la « librairie-trotteuse » a été créé, et a permis d'offrir un espace chaleureux et accueillant pour la tenue des ateliers *in situ*. Ces derniers ont été co-construits avec les familles : ateliers d'écriture sur le thème « mes rêves », découverte du *Kamishibai*, jeux de rôles, découverte de chansons et comptines, alphabet, etc.

Des stages d'été de création de marionnettes, de costumes et de masques en partenariat avec le Théâtre des 13 Vents et l'association Alizée de Gammes, ainsi que des sorties au cinéma et au théâtre avec les familles, ont été organisés. Ils ont permis une sortie du bidonville, la rencontre avec d'autres publics et également la découverte de lieux jusque-là non fréquentés. Deux mamans ont pour la première fois visionné un film au cinéma.

L'action a pris fin à la suite des expulsions de septembre 2021 qui ont également touché Zénith 3.

2.3.3. Animation collective auprès des 6-17 ans proposée par l'Ipeicc¹³

L'association Ipeicc (réseau Peuple et Culture) est une association d'éducation populaire qui a pour objectif de favoriser l'accès du plus grand nombre à la connaissance et à la culture, afin d'en faire des outils d'émancipation et de transformation sociale.

¹³ Ces données sont extraites de : Ipeicc, Bilan annuel, Animations pour les enfants et les jeunes vivant en bidonvilles, 2020 et 2021.

Depuis 2018 et par conventionnement avec la CAF, l'association d'éducation populaire Ipeicc développe une mission d'animation auprès des jeunes de 12 à 17 ans de deux bidonvilles de Montpellier (Bonnier de la Mosson et Mas Rouge). À la suite d'une mobilisation multi-partenariale, la mission confiée à l'Ipeicc s'est élargie, début 2020, aux 6-17 ans et à un bidonville supplémentaire (Celleneuve).

Le but de l'action est de renforcer et de valoriser les compétences des enfants et des jeunes via des actions artistiques, culturelles et sportives. Il s'agit aussi de stimuler leur pouvoir d'agir sur leur quotidien et leurs conditions de vie. De plus, les animations souhaitent amener les enfants et jeunes à rencontrer et faire avec d'autres jeunes, d'autres réalités sociales et culturelles pour impulser l'ouverture et lutter contre les préjugés qui mènent à des discriminations.

Du fait d'un changement d'équipe survenu en août 2021, l'année a été découpée en 2 semestres. Au deuxième semestre, à la suite des expulsions, l'équipe est intervenue sur deux sites : Celleneuve et Bonnier.

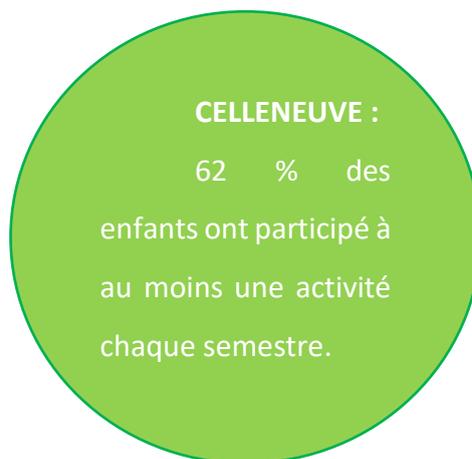
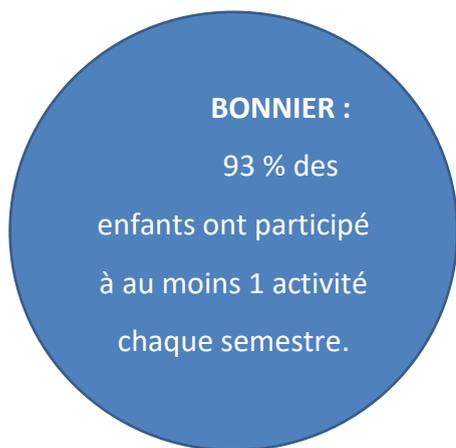
Depuis le début de l'action, l'équipe de l'Ipeicc utilise un outil visuel et ludique de type photolangage, pour coconstruire les animations futures. Il rassemble les centres d'intérêt des jeunes.

C'est une manière :

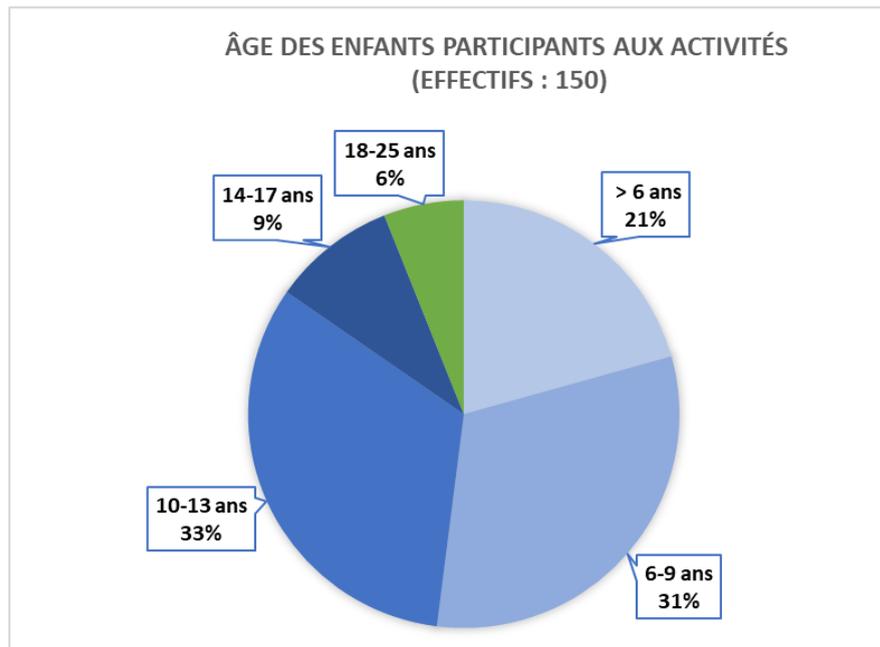
- De mieux connaître les jeunes et leurs envies singulières ;
- D'avoir une visibilité globale sur les tendances de domaine d'activité qui les intéressent le plus et varient selon les sites ;
- De privilégier un travail de qualité avec un effectif réduit à ceux qui témoignent un intérêt certain pour un domaine d'activité en particulier (tout en gardant la possibilité pour les jeunes de faire des découvertes autres que leurs centres d'intérêt exprimés) ;
- De prioriser des actions et de développer des projets en cohérence avec leurs appétences.

	Semestre 1			Semestre 2	
Classement	Bonnier	Celleneuve	Mas rouge	Bonnier	Celleneuve
1er	Cuisine	Sport	Cuisine	Cuisine	Cuisine
2ème	Théâtre/cirque	Cuisine et musique	Sport et nature/jardin	Sport	Musique
3ème	Sport			Théâtre	Sport

Depuis 2 ans, l'équipe diversifie ses actions en proposant également des activités sur site ou aux abords, sur la base d'un « aller vers » et d'une proximité avec les familles. Ces temps *in situ* ont l'effet de rassurer les parents. En effet, la plupart sont inquiets de laisser sortir leurs plus jeunes enfants, d'autres ne souhaitent pas laisser leurs enfants aller en sortie par temps de Covid-19 et ce malgré les précautions sanitaires mises en œuvre. Ces deux formats d'intervention, hors site et sur site, sont complémentaires. Sur site, les animations sont ouvertes aux plus petits ainsi qu'aux plus grands, notamment aux adultes, et donnent une occasion nouvelle de développer le lien parents-enfants. En extérieur, c'est l'occasion pour un groupe de jeunes de se retrouver en plus petit comité hors de leur quotidien et de fréquenter d'autres espaces, d'autres jeunes. Le lien de confiance avec les familles est travaillé différemment.



150 enfants, soit 78 % des enfants, ont participé à au moins une activité.



Voici un aperçu des actions menées en 2021 :

- **Réalisation de courts métrages avec les [Ziconofages](#) :**

L'objectif était de donner la parole et de la visibilité aux habitants et habitantes, expertes de leur réalité, et permettre une appropriation des techniques audiovisuelles. Ces films portent sur le désir de relogement, l'importance de l'école, l'accès à l'emploi des jeunes adultes. Des projections sont envisagées, si possible, avec la présence des protagonistes.

- **Des ateliers cuisine et peinture sur site**
- **Des balades urbaines**
- **Des activités sportives** (foot, danse, escalade, piscine)
- **Des activités culturelles** (initiations musicales avec les musiciens de la scène montpelliéraine, visites au musée Mo.Co., éco-cirque, ludothèque, théâtre, cinéma)
- **Des sorties à la plage**

Les enfants et les jeunes témoignent d'un engouement certain pour les activités proposées, elles résonnent avec leurs envies et leurs motivations à découvrir de nouveaux lieux, de nouvelles pratiques.

L'équipe de l'Ipeicc remarque des évolutions, au fil de l'année, sur les capacités des jeunes : ils et elles se rendent davantage compte de leurs propres ressources, s'autorisent à être fiers et fières, trouvent plus facilement leur place dans le groupe et développent une meilleure

écoute des autres. De plus, ils et elles ont pu enrichir leur vocabulaire et se sentir valorisés et valorisées dans leur plurilinguisme. La plupart sont volontaires pour traduire. La langue est loin d'être une barrière, elle est une vraie richesse dans l'échange qu'elle permet entre animatrices et enfants et entre les enfants eux-mêmes.

Les actions de l'Ipeicc sur les bidonvilles ont pris fin en juin 2022.

2.3.4. Perspectives

La demande d'activités culturelles et de loisirs est importante sur l'ensemble des bidonvilles. Pour 2022, plusieurs projets vont se réaliser :

- **L'espace intervalle**

AREA a remporté un appel à projet France Relance dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. A l'origine consistant en une « Maison commune » dans le cadre de la sanitation du bidonville du Zénith 2, l'expulsion a fait évoluer le projet.

Ainsi, l'espace intervalle permet à l'ensemble des personnes accompagnées par AREA, quel que soit leur lieu de vie (bidonville, hébergement d'urgence, rue...), d'avoir accès à des actions collectives axées sur la scolarisation, l'accès aux loisirs et à la culture et le soutien à la parentalité. Un poste en interne va permettre à ces actions collectives, notamment de loisirs et de culture, d'enrichir et de venir en soutien au travail d'accompagnement social de l'équipe. Ces actions pourront avoir lieu dans les locaux d'AREA, sur des bidonvilles, ou dans les locaux de partenaires. Elles sont articulées autour de 3 axes : soutien à la scolarisation, soutien à la parentalité, accès aux loisirs et à la culture pour tous et toutes et émancipation des femmes et des jeunes filles.

- **Le projet « respirations »**

Il s'agit d'un projet proposé par le programme Respirations Occitanie. Il vise l'accès aux pratiques culturelles pour les personnes résidant en bidonville et hébergées à l'hôtel dans les métropoles de Toulouse et Montpellier.

Il s'agit d'un projet à co-construire avec les associations locales intervenant auprès de ces publics et les membres du programme Respirations. Un coordinateur, basé à Toulouse, facilite

le lien des associations chargées de l'accompagnement social global (à Montpellier la Cimade essentiellement) avec des partenaires des secteurs de l'animation et de la culture des deux territoires. Un budget *ad hoc* permet de financer ces actions qui débiteront au deuxième semestre 2022 sur le bidonville de Zénith 1.

Ces projets permettent de soutenir des actions de loisirs et de culture sur les bidonvilles. Cependant, hormis pour de rares enfants, peu d'habitants et habitantes ont accès à une pratique culturelle et sportive dans le cadre du droit commun (centre de loisirs, clubs, Maisons pour tous...). Le groupe « accès aux droits » animé par la mairie doit permettre de trouver des solutions pour soutenir la mobilisation de parents qui vivent dans des conditions difficiles afin de s'engager dans une démarche hebdomadaire et d'accompagnement de leurs enfants dans des activités périscolaires.

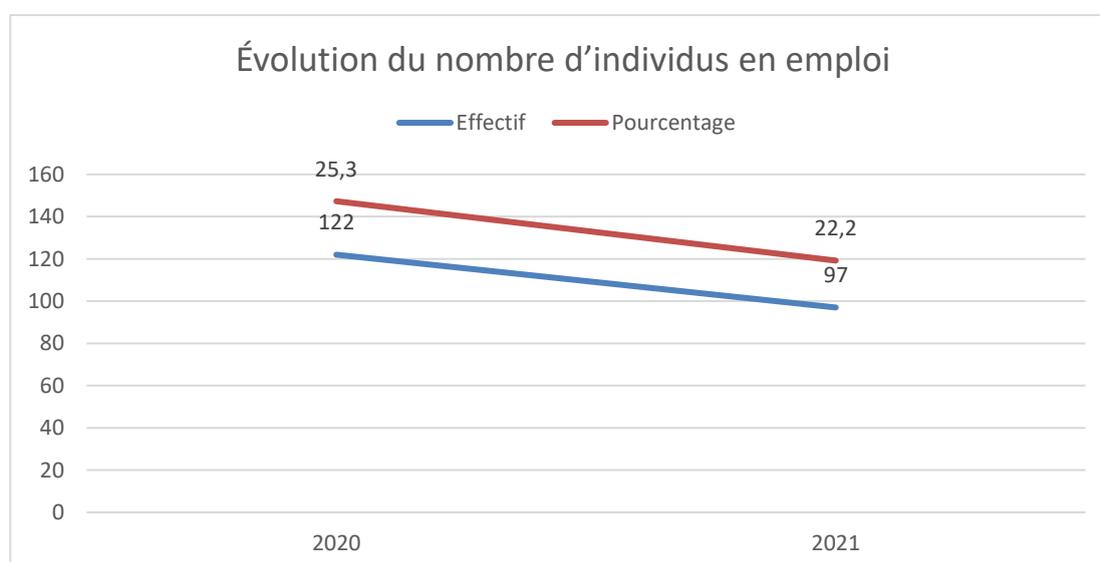
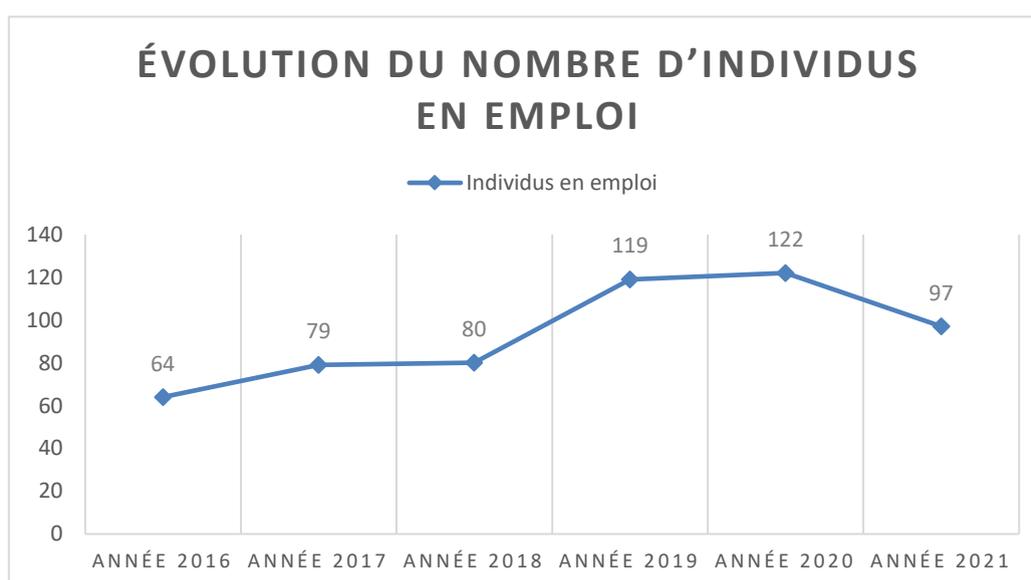
3. L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

L'année 2021 est marquée par une double dynamique en matière d'emploi.

- Pour la première fois depuis 2016, le nombre d'individus en emploi a diminué ;
- La part des femmes dans l'emploi poursuit sa dynamique positive.

3.1. Une diminution des personnes en emploi

Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer cette diminution de 3 points de l'emploi (25,3% en 2020 contre 22,2% en 2021).



Le premier est lié au contrecoup économique et social de la pandémie de Covid-19. Néanmoins, les habitants et habitantes des bidonvilles occupent des emplois désignés comme « premiers de corvée » et ont pu maintenir ou accéder à l'emploi du fait également des besoins induits par l'épidémie.

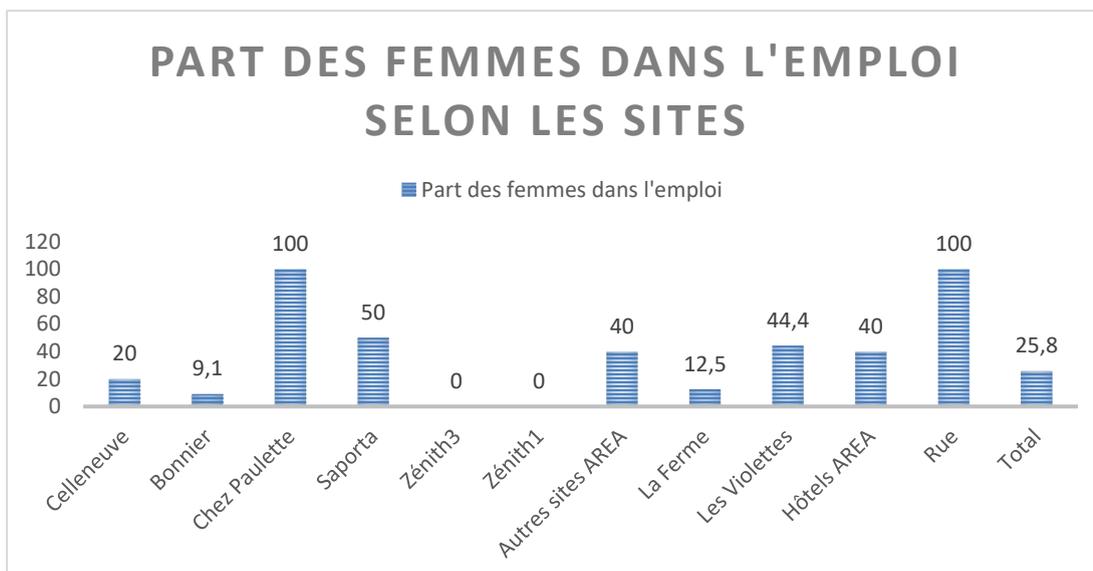
Le second est sans doute à rechercher dans les conséquences des expulsions qui ont contribué à précariser et insécuriser un grand nombre de ménages au-delà même des terrains directement concernés. La recherche de solutions alternatives, l'instabilité de la vie en hôtel et les contraintes inhérentes, la perte d'emploi à la suite des absences liées aux expulsions... Autant de causes qui ont conduit à limiter l'accès à l'emploi (sur les terrains expulsés, l'emploi n'a augmenté que de 2 points en 2021 contre 5 points en 2020).

3.2. Les femmes dans l'emploi

Il s'agit bien ici d'emploi salarié ou de création de micro-entreprises. Les femmes qui ne sont pas en situation d'emploi travaillent quotidiennement à la recherche de la subsistance quotidienne (mendicité, biffines, ferrailage...), prennent en charge le quotidien du ménage et s'occupent des enfants. Elles sont donc « en activité » dans le cadre de ce que Christine Delphy définit comme la « production domestique ».

La dynamique de l'emploi des femmes se poursuit. Ces dernières représentaient 6,5 % des individus en emploi en 2016 et 25,8 % en 2021. 12,3 % des femmes sont en emploi en 2021. Des inégalités subsistent néanmoins selon les sites – y compris en raison d'une absence de droit au travail du fait de la situation administrative. L'emploi des femmes a de surcroît des conséquences comme le maintien et la stabilisation de l'ouverture des droits, une augmentation des ressources et la scolarisation des enfants. Il offre également une porte d'entrée vers la mise en œuvre d'actions collectives liées à l'égalité des genres grâce au renforcement du réseau relationnel externe au bidonville, l'autonomisation financière et la redéfinition des rôles sur le lieu de vie.

L'emploi de femmes qui n'avaient jamais été salariées dans le pays d'origine ou en France permet également de travailler à partir d'une redéfinition des positions de chacun et chacune dans la sphère domestique mais également dans le bidonville.



3.2.1. Un exemple de levier à l'emploi des femmes

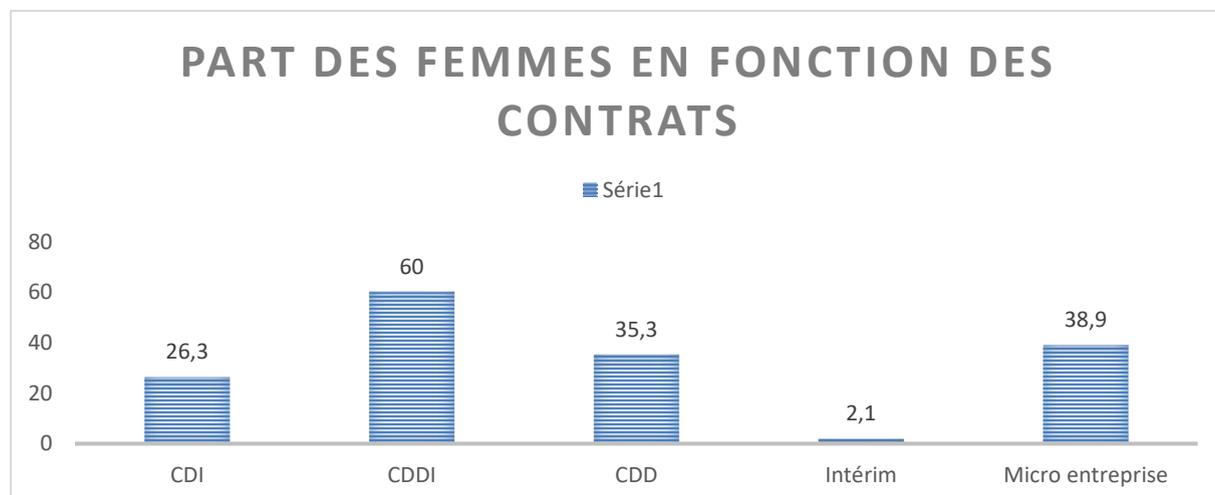
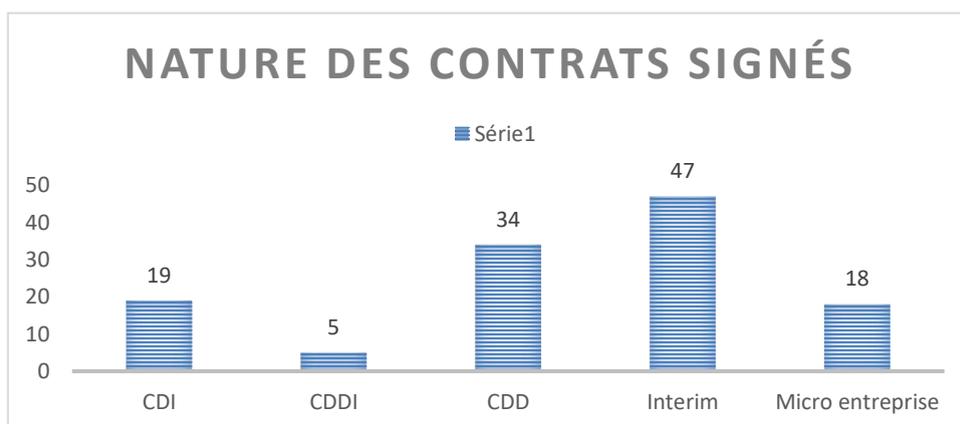
Le processus de sanitation du Zénith 2 – interrompu par l'expulsion – a entraîné des répercussions sur l'accès à l'emploi des femmes de ce bidonville. Jusqu'en 2020, le bidonville du Zénith 2 était marqué par un très faible taux d'emploi, des hommes comme des femmes. Les outils mobilisés lors de la sanitation ont notamment entraîné l'accès à l'emploi de plusieurs femmes qui n'avaient jamais été salariées, en France ou dans le pays d'origine. Cela a été induit par :

- La verbalisation et la redéfinition des projets individuels et familiaux ;
- Le renforcement de réseaux relationnels liés au partage des infrastructures (cuisine, sanitaires, toilettes...) tels qu'envisagés par les personnes lors des entretiens de groupes et individuels ;
- La naissance de perspectives de changements structurels liés à l'amélioration des conditions de vie et donc à la libération de temps disponible.

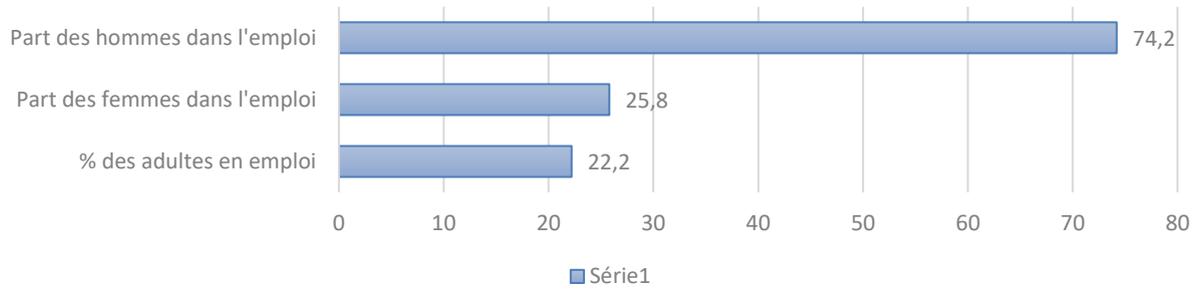
3.2.2. Inégalités de genre dans l'accès à l'emploi

La nature des emplois et des contrats de travail reste fortement genrée. Si les hommes signent des CDI et travaillent en intérim essentiellement dans le BTP, les femmes ont des CDD et sont sous-représentées dans l'intérim. Elles sont en revanche sur-représentées dans l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Cette sur-représentation dans l'IAE vient probablement de représentations pré-conçues voulant que « dans cette communauté (sic.) les femmes ne travaillent pas ».

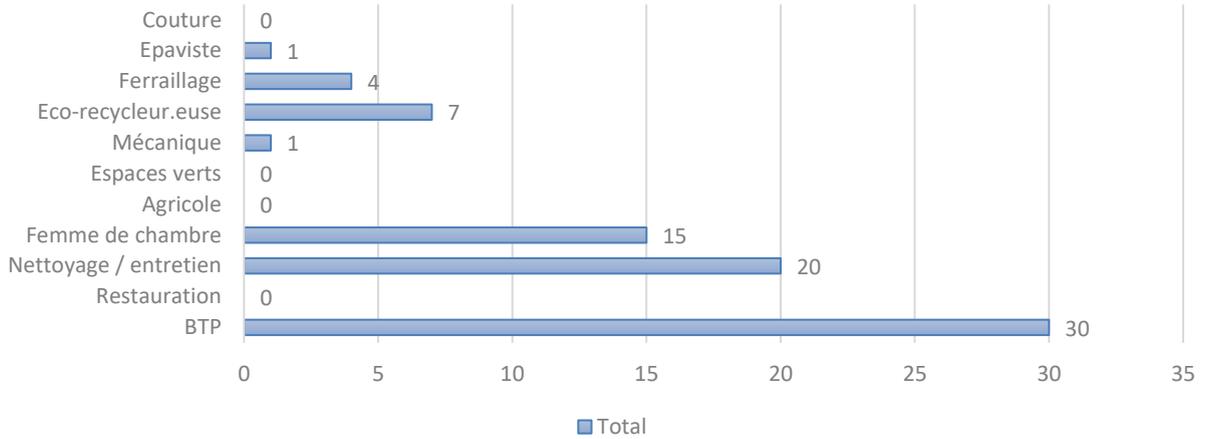
Elles travaillent essentiellement en tant que femmes de chambre dans les hôtels, emplois soumis à des conditions particulièrement difficiles. Dans de nombreux cas encore, les contrats signés par les hôtels ou les sous-traitants hôteliers, s'ils prévoient une durée de travail, sont en réalité rémunérés à la tâche. Embauchées pour un nombre d'heures, de nombreuses femmes sont en réalité soumises à des cadences liées à un nombre de chambres à nettoyer, restant ainsi sur le lieu de travail sans être pour autant rémunérées.



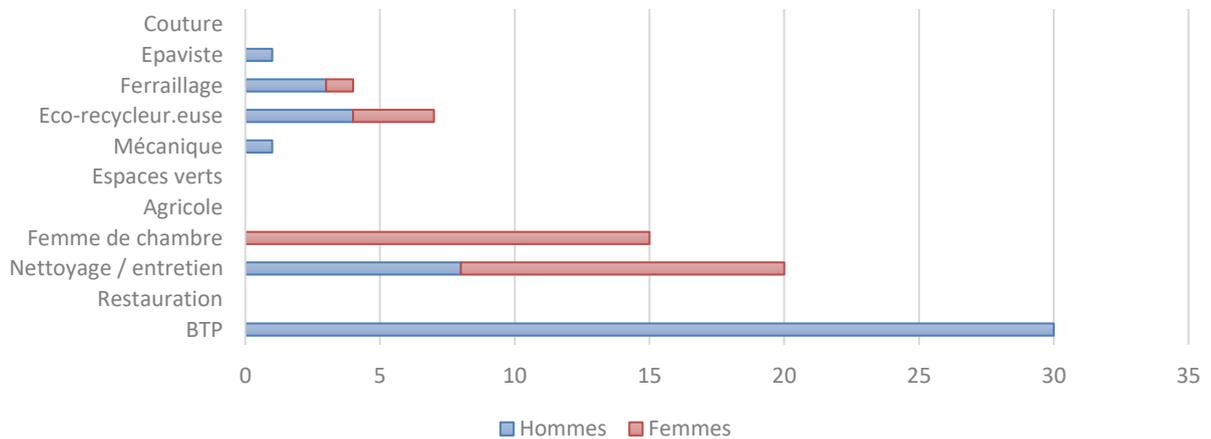
Part des adultes en emploi et répartition par genre



Secteurs d'activité recensés

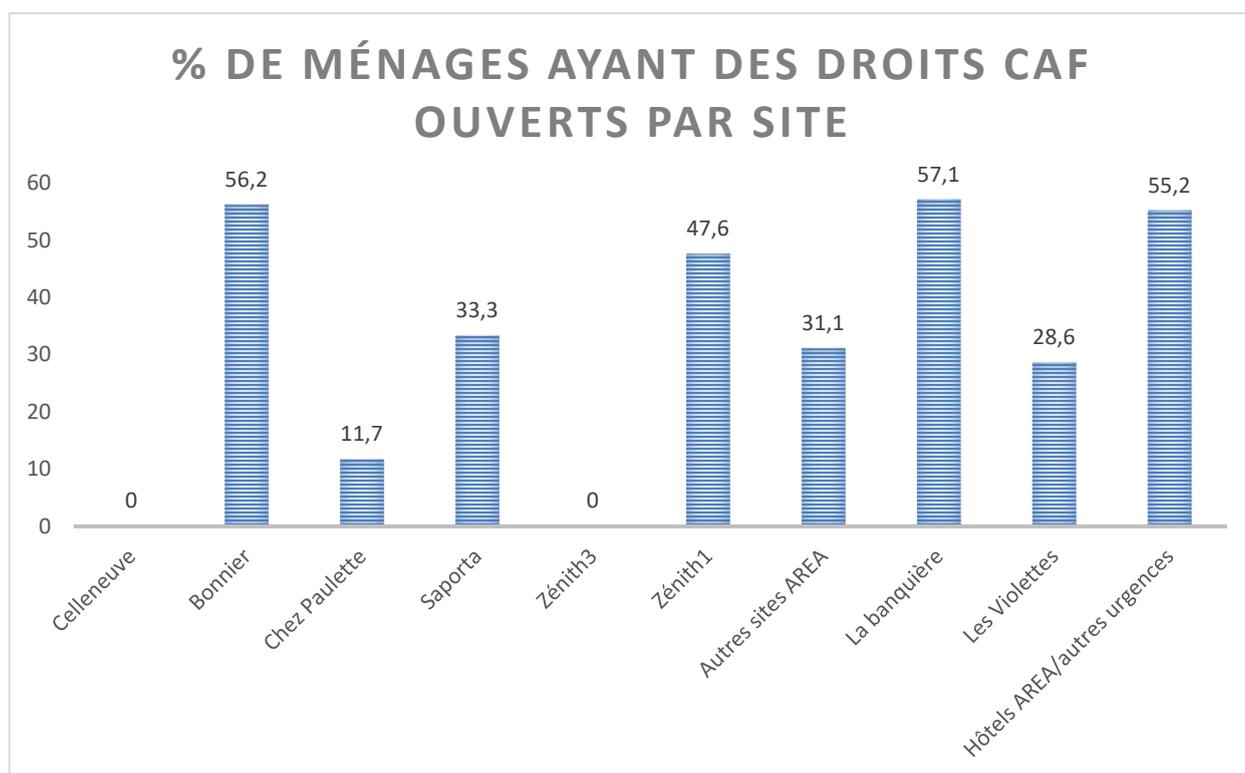


Secteurs d'activité recensés par genre



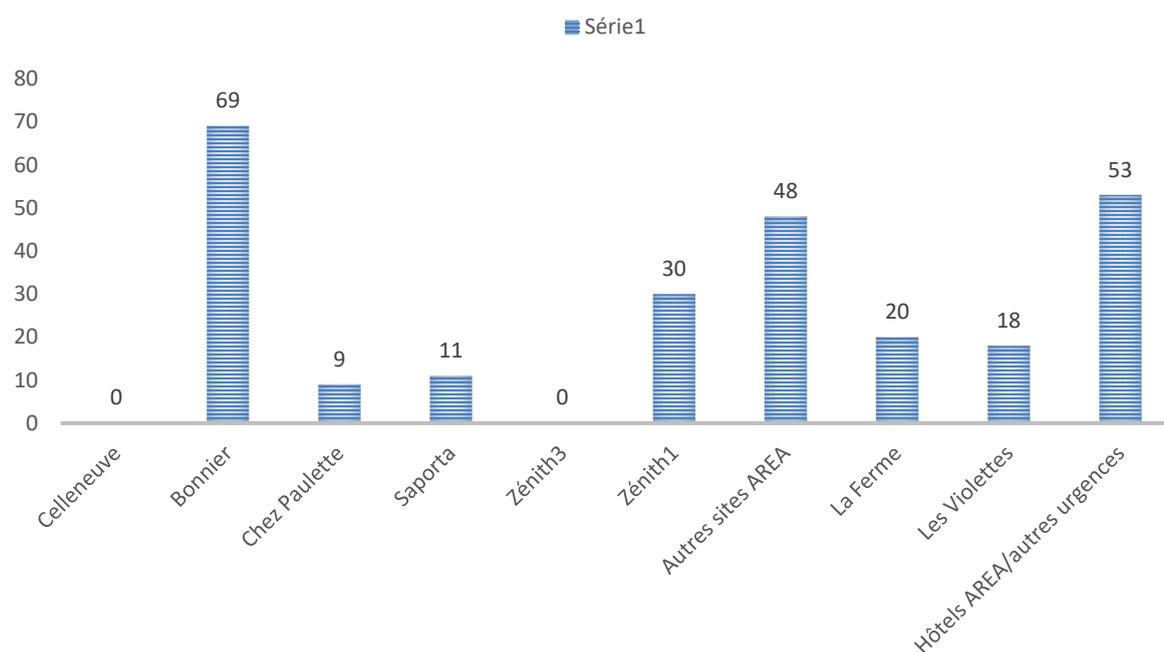
3.3. Conséquence de l'insertion, régularité du séjour et ouverture de droits CAF

43,3% des individus et 40% des ménages ont des droits CAF ouverts. Ces chiffres ne concernent pas Celleneuve du fait de l'absence de données.

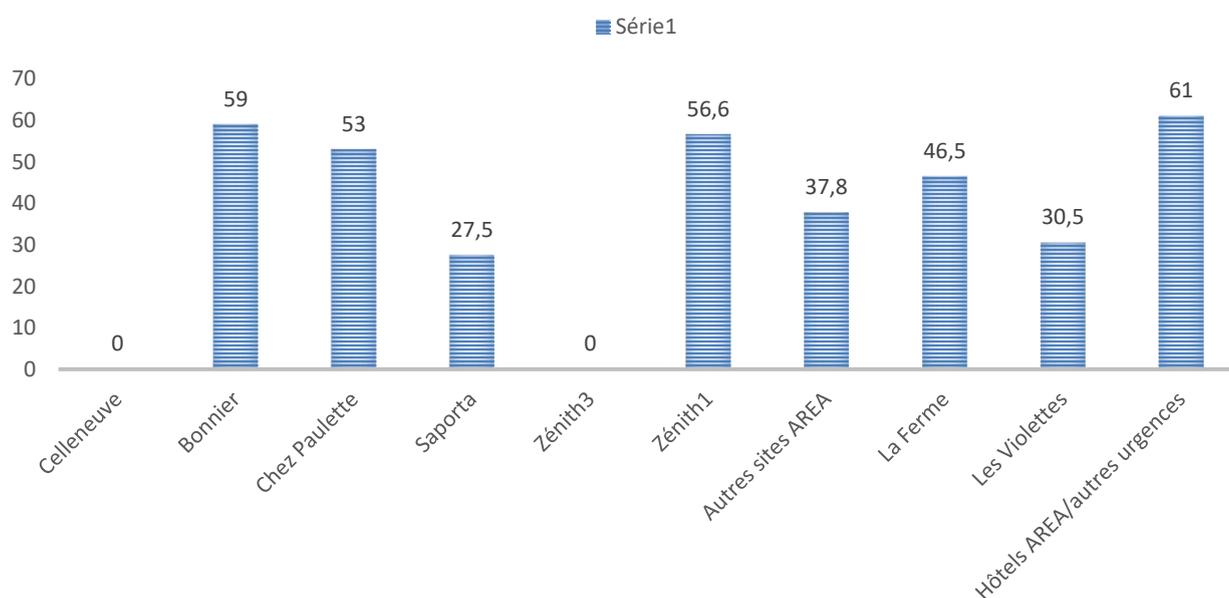


Le nombre d'individus et de ménages ayant des droits ouverts augmente d'année en année, illustrant l'évolution de l'emploi des personnes. Il vient confirmer également la croissance des demandes SIAO, le logement et l'hébergement étant intimement liés aux prestations familiales et aux ressources. **40% des ménages et 43% des individus (hors Celleneuve, non renseigné) ont des droits Caf ouverts.**

NOMBRE D'INDIVIDUS DROITS CAF OUVERTS PAR SITE



% D'INDIVIDUS DROITS CAF OUVERTS PAR SITE



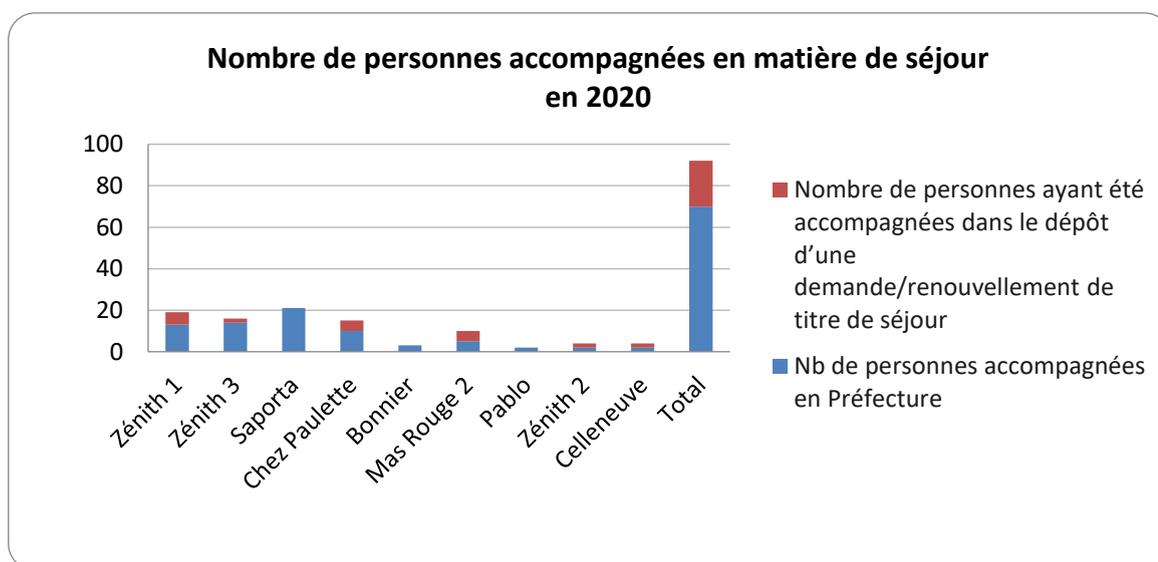
3.4. Freins et leviers à l’insertion socio-professionnelle

3.4.1. *Le droit au séjour, indispensable à l’insertion des personnes extra-européennes*

La problématique a positivement évolué sur le territoire, en lien avec l’insertion professionnelle de nombreux ménages de nationalité européenne.

Cependant, le problème reste entier pour les ressortissants et ressortissantes extra-communautaires. Présents et présentes depuis de nombreuses années sur le territoire, une vie souvent en marge rend compliqué l’apport de la preuve de leur séjour en France. La non-régularisation de leur séjour renforce cette marginalité : l’insertion professionnelle est impossible et il ne leur reste que la débrouille et le travail « au noir ». Les difficultés d’insertion vont en se renforçant lorsque, sur plusieurs générations, le statut de « sans papiers » devient quasi-héréditaire.

Les difficultés liées au statut administratif sont accentuées par la grande difficulté d’obtenir des rendez-vous aux guichets préfectoraux¹⁴. Ainsi, même lorsque la situation devrait pouvoir être examinée positivement par les services de l’Etat, l’accès à la régularisation est complexifié.



Le graphique ci-dessus montre le nombre de personnes ayant bénéficié d’un accompagnement au séjour en 2020, quasi-exclusivement sur des sites où vivent des

¹⁴ <http://aguichetsfermes.lacimade.org/>

personnes extra-européennes. Cela s'expliquait par l'impossibilité de demander un titre de séjour et prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de l'Hérault pour les personnes européennes. Cependant, le site a été modifié. Aujourd'hui il permet une prise de RDV et une demande de titre de séjour pour les personnes européennes lorsqu'elles exercent une activité professionnelle, ce qui correspond à la majorité des situations. Cependant, le problème reste entier pour les communautaires dans d'autres situations, par exemple conjoints et conjointes de personnes exerçant une activité professionnelle.

On note aussi un différentiel entre le nombre de personnes accompagnées sur ces questions et celles accompagnées en préfecture, dû à la difficulté d'accès à l'administration.

3.4.2. Un état de santé dégradé

De nombreuses personnes ont un état de santé dégradé par un vieillissement précoce dû aux conditions de vie (voir plus haut). Une minorité (12 adultes dont 8 à Celleneuve) est atteinte de pathologies graves relevant de la liste des ALD30 et sont de ce fait éloignées de l'emploi. Elles survivent majoritairement de la mendicité ou de l'activité de biffin. Ces personnes cumulent généralement avec d'autres freins : emprises, langue, irrégularité du séjour...

Pour certaines de ces personnes, l'éco-recyclage est un levier intéressant. L'activité d'éco-recyclage déclarée peut permettre à des personnes très éloignées de l'emploi (personnes âgées, malades, handicapées...) de subvenir *a minima* à leurs besoins tout en régularisant leur situation administrative pour peu qu'elles soient ressortissantes européennes. Elles ouvrent ainsi des droits grâce au paiement des cotisations URSSAF, permettant notamment l'accès aux dispositifs AHI.

C'est également une activité qui peut servir de sas vers l'emploi salarié grâce à une redéfinition positive de l'identité individuelle et une légitimation dans l'espace public. En revanche, de nombreux freins limitent cette activité. En effet, la déclaration d'une micro-entreprise d'éco-recyclage permet un premier pas vers l'insertion socio-professionnelle à partir de l'économie de subsistance pratiquée. Les ouvertures de droits et les charges inhérentes à l'activité permettent de renforcer le sentiment de légitimité des personnes et la capacité à se projeter dans le temps long en France. La plupart des micro-entreprises ferment après deux ans, les

individus ayant opté pour un travail salarié et ayant entamé des démarches pour obtenir un logement ou ayant accédé au logement.

Néanmoins l'activité reste complexifiée par une ouverture aléatoire et insuffisante du marché aux puces de la Paillade, le manque d'espaces de vente, l'impossibilité de vendre si l'on n'a pas de véhicule, la répression du marché informel et l'absence d'espaces de stockage hors bidonville.

En dehors des éco-recycleurs, des micro-entreprises de ferrailage ou de BTP ont pu être également ouvertes mais sont minoritaires. Dans ce cadre d'analyse, il est nécessaire de penser hors du bidonville aux conditions d'exercice de l'activité.

Concernant l'activité de biffe, une recherche-action va être portée par AREA sur ce sujet en 2022 dans le cadre de Montpellier Zéro Bidonville. L'objectif est une meilleure connaissance des biffins et biffines (tous publics confondus) ainsi que de leurs besoins afin de concevoir un projet pour appuyer cette activité de subsistance en tant que levier vers l'insertion.

3.4.3. L'exploitation au travail

Pour la majorité des habitants et habitantes des bidonvilles, il est nécessaire que l'engagement dans les démarches vers l'emploi trouve le plus rapidement possible un aboutissement. Cela ne permet pas un investissement sur des formations longues. La majorité des emplois visés sont donc peu qualifiés et rarement payés au-dessus du SMIC (femmes de chambres, espaces verts, ménage, sécurité, restauration, métiers du bâtiment...), à l'exception de certains métiers des BTP.

La difficulté du travail effectué en rapport avec des salaires au SMIC, voire avec une véritable exploitation, déstabilise : « petits chefs » hargneux, exigences d'heures supplémentaires non payées, horaires difficilement compatibles avec une vie familiale normale... En comparaison, les activités de subsistance ont des contraintes bien réelles, mais connues et maîtrisées. C'est finalement l'accès aux droits sociaux et la perspective de sortir du bidonville qui permet de trouver la motivation pour demeurer dans ces conditions de travail difficiles. Cependant, de trop nombreuses personnes sont abimées par leur emploi après seulement deux années d'activité (troubles musculosquelettiques, problèmes de dos).

La fusion de la DIRECCTE avec la DDCS et la création de la DDETS pourrait permettre un lien privilégié avec les inspecteurs du travail pour signaler les cas d'abus rapportés aux associations de la plateforme.

3.4.4. *La maîtrise de la langue française*

Les dispositifs d'alphabétisation et de FLE sont saturés depuis longtemps. Très peu de places sont accessibles aux habitants et habitantes des bidonvilles. Cet accès à langue est nécessaire pour assurer l'insertion professionnelle. Cette problématique est à entendre non seulement au niveau de la communication sur le lieu de travail – qui ne pose pas systématiquement de soucis – mais aussi sur ce qui facilite l'accès au travail. Le permis de conduire notamment est d'autant plus inaccessible que l'on ne maîtrise pas la langue, les dispositifs adaptés étant plus coûteux.

L'accompagnement global via pôle emploi est un nouveau dispositif dans l'Hérault.

*« Financé par le Fond Social Européen, cette nouvelle modalité s'adresse aux personnes rencontrant des freins à leur recherche d'emploi (...). Le principe : bénéficiaire d'un double accompagnement réalisé par un conseiller pôle Emploi et un travailleur du Conseil Départemental. »*¹⁵ Nous n'avons pas assez de recul pour en mesurer l'efficacité. Néanmoins, ce dispositif pourrait être un levier vers l'emploi, prenant en compte la personne dans sa globalité.

Ce dispositif serait d'autant plus porteur s'il pouvait permettre un travail avec l'IAE pour mobiliser des dispositifs couplant emploi et cours d'alphabétisation. En effet, l'ensemble des associations remarquent que l'accès à l'emploi, s'il est rendu difficile par une maîtrise du français insuffisante, constitue un levier certain.

Concernant le permis de conduire, il faudrait, comme pour d'autres allophones, qu'une auto-école propose le passage du code en langue roumaine ou en italien. La mobilisation du Compte Professionnel de Formation a été facilitée depuis un an et permet d'accéder au financement.

¹⁵ <https://www.pole-emploi.fr/region/nouvelle-aquitaine/candidat/accompagnements/accompagnement-global.html>

Enfin, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, la Mairie a prévu un appel à projet pour mettre en œuvre fin 2022 des cours d’alphabétisation et de FLE sur site, dans certains bidonvilles. Cela supprimera le problème dû à la mobilité, notamment des femmes.

3.4.5. *La fracture numérique*

Les conséquences de la fracture numérique sur les personnes en situation de précarité se ressentent à chaque étape de l’insertion.

- La CAF : la majeure partie des documents nécessaires à l’étude ou au maintien des droits sont transmis ou demandés par voie numérique. Si certaines personnes ont la capacité d’utiliser l’outil informatique via les applications dédiées, la plus grande partie des habitants et habitantes des bidonvilles ne sont pas en mesure d’accéder à l’autonomie. Les conséquences sont des pertes de droits, des erreurs et des non-réponses.
- Les impôts : de la même façon, la dématérialisation des déclarations d’impôts rend difficile la régularité des suivis par les personnes.
- L’URSSAF et les micro-entreprises : la dématérialisation des déclarations de micro-entreprise et des déclarations de chiffres d’affaire, les modalités de paiement via le site *lautoentrepreneur.urssaf.fr*, représentent des limitations à l’autonomie. Ces limitations peuvent entraîner des pertes de droits ou le nonaccès aux droits.
- L’accès à la Préfecture : la question de la régularité du séjour se pose pour une partie non négligeable des habitants et habitantes des bidonvilles. Qu’il s’agisse de personnes de nationalité indéterminée ou européenne dont la situation complexe nécessite une décision préfectorale, les conditions d’accès à la Préfecture hypothèquent grandement les chances de se voir délivrer un titre de séjour. Dans le cadre de l’accompagnement social, ces difficultés limitent la possibilité de recherche d’emploi et donc d’évolution de la situation socio-administrative.

3.4.6. Les modalités de garde d'enfants

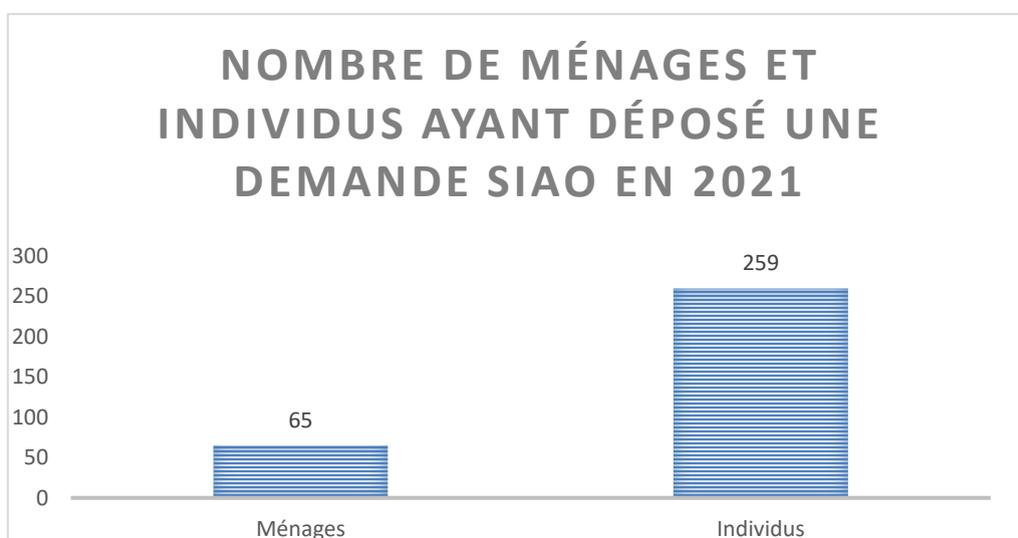
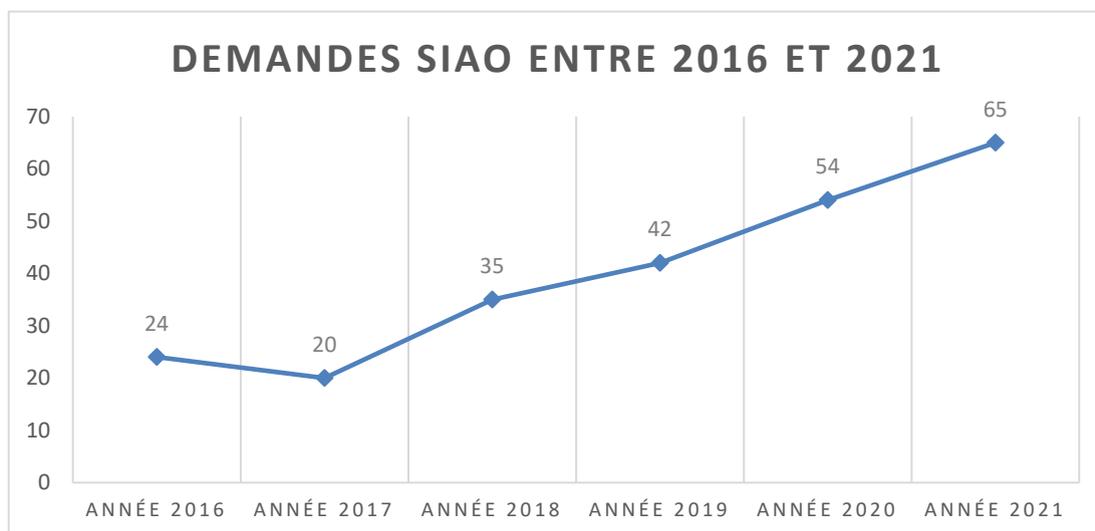
Les difficultés d'accès à des places en crèche peuvent rendre plus complexe l'accès à l'emploi des femmes notamment. Le recours à la famille comme modalité de garde n'est pas nécessairement possible ou souhaitable en fonction des situations.

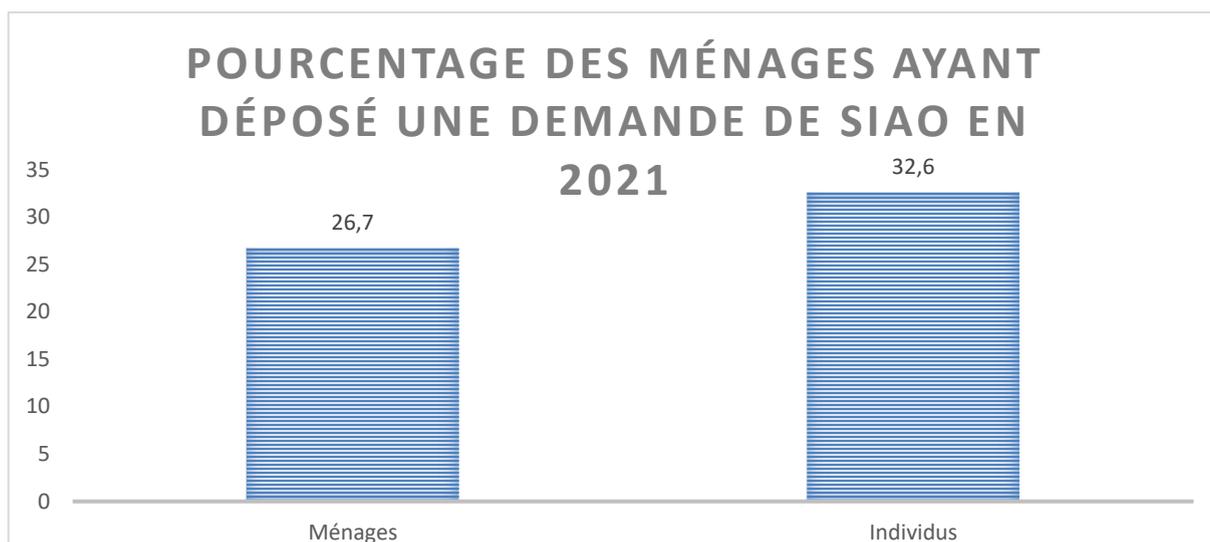
Pourtant, la mobilisation de places de crèches fléchées par le Conseil Départemental existe, mais ces places sont encore trop peu nombreuses.

4. L'ACCES AU LOGEMENT ET A L'HEBERGEMENT ADAPTE

4.1. Des demandes SIAO en hausse...

Comme l'illustre le graphique suivant, entre 2016 et 2021, le nombre de ménages souhaitant entrer en logement a connu une croissance continue corrélée à l'accès à l'emploi et aux droits sociaux. En 2021, soixante-cinq ménages et 259 individus sont sur liste d'attente SIAO.



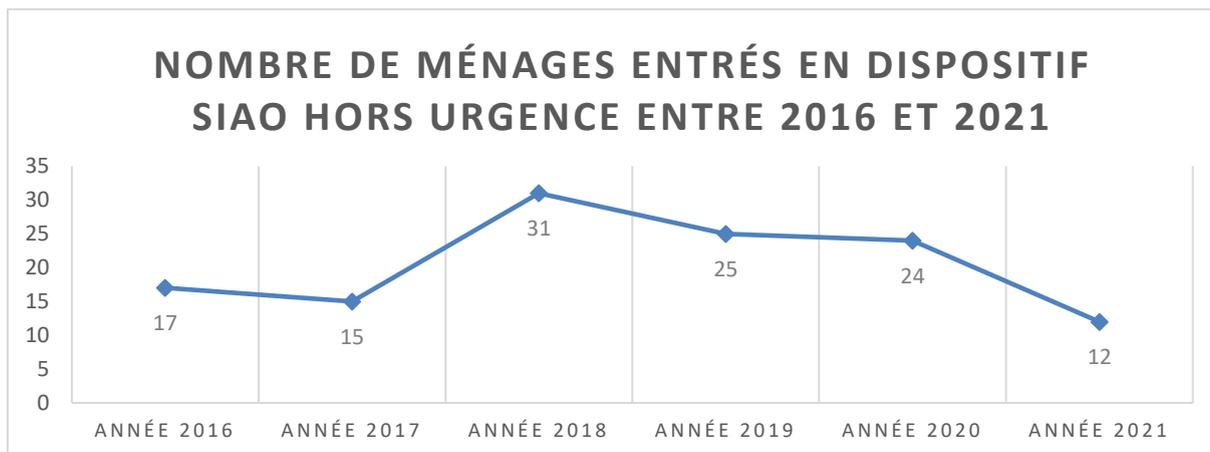


Cette augmentation traduit une évolution du projet migratoire des familles qui, à travers l’emploi et les droits sociaux, peuvent se projeter dans la construction d’un projet de vie en France. **Un tiers des habitants et habitantes des bidonvilles ont une demande SIAO en cours.** 2021 est la première année où les dossiers SIAO ont été instruits par les travailleuses et travailleurs sociaux associatifs. Si cela a permis de faciliter et fluidifier la demande, cela a accru le temps dévolu à l’accompagnement vers le logement¹⁶. De plus, Le fait que les assistantes sociales ne voient plus les familles pour un point régulier sur leur situation a distendu le lien de certaines avec le Conseil Départemental.

4.2. ...mais des entrées en baisse

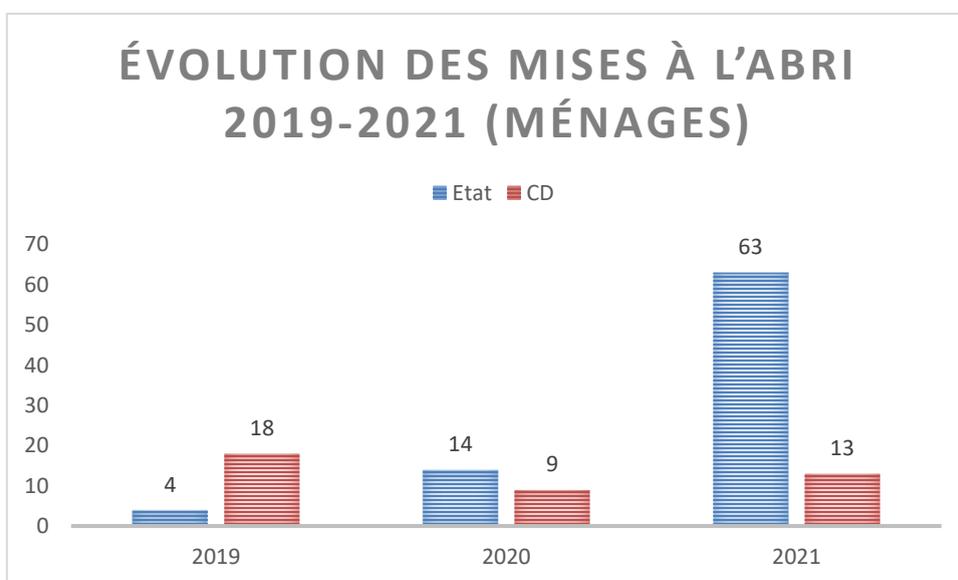
En revanche, si le nombre de demandes augmente, le nombre de ménages entrés en dispositif SIAO hors urgence ne cesse de diminuer depuis 2018. En 2021, seuls 12 ménages ont pu entrer en hébergement ou logement adapté contre 31 en 2018 et 24 en 2020.

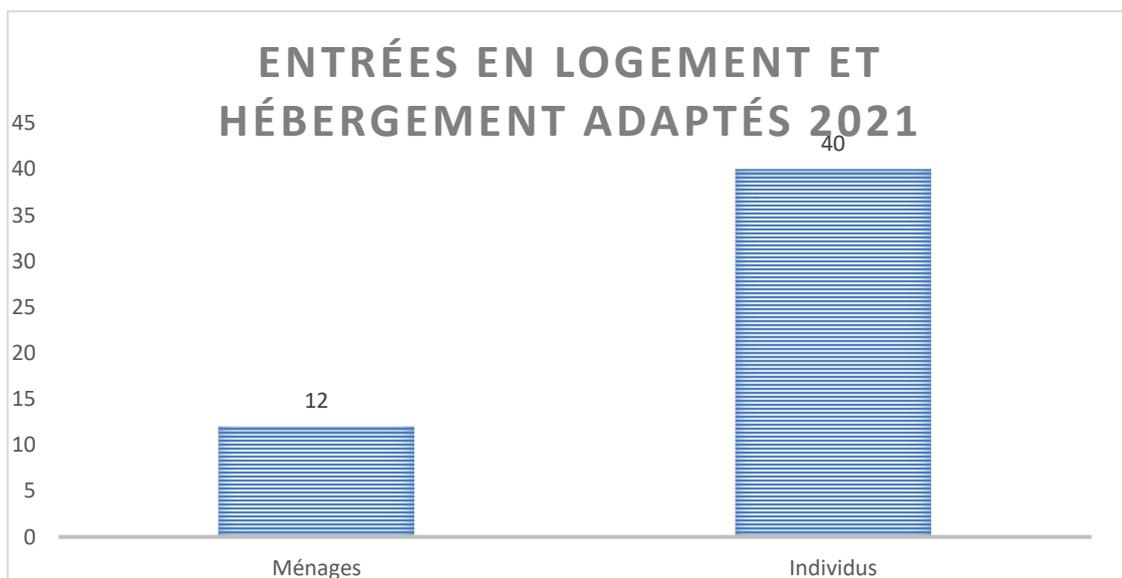
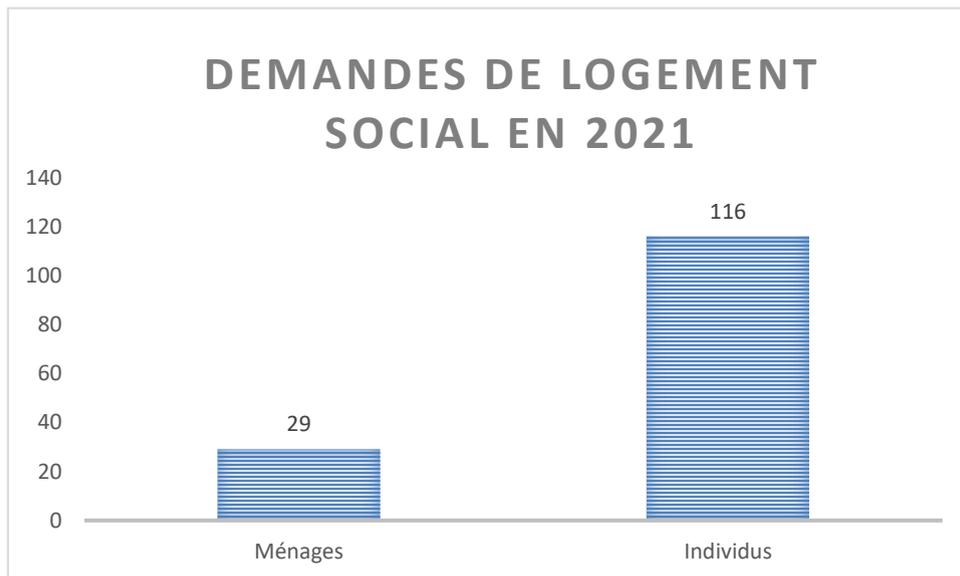
¹⁶ A AREA, le logiciel Manatime utilisé par l’équipe a permis de constater une multiplication par deux de ce temps entre 2020 et 2021.



Il est important de noter également que les familles extra-européennes sans titre de séjour n'ont accès à aucun dispositif pérenne mais uniquement à la mise à l'abri et éventuellement l'alter. La fermeture dans l'Hérault des CHRS aux personnes en situation irrégulière qui pourraient relever de ces dispositifs pose à ce titre de nombreuses difficultés en plus du cadre juridique de ces refus.

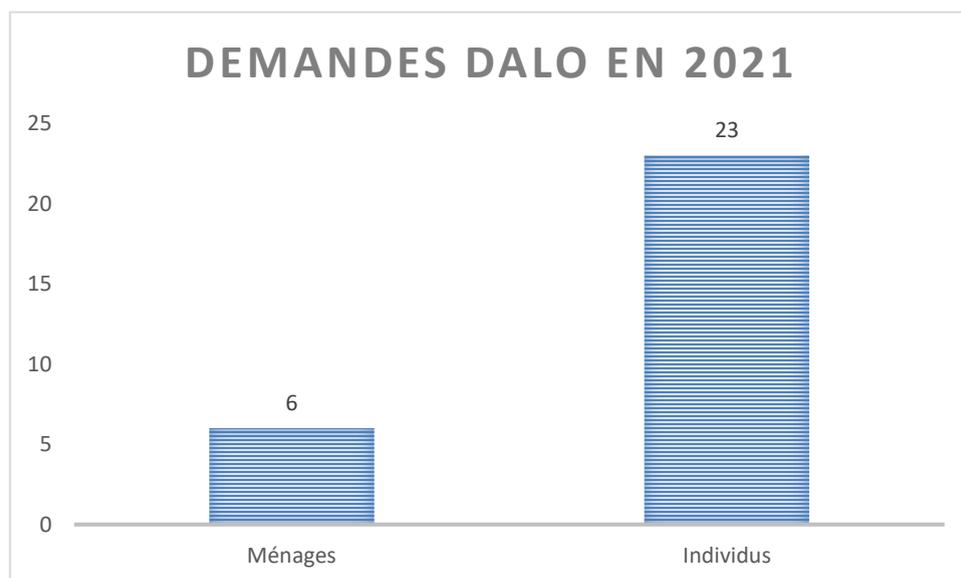
- DALO et accès au logement social



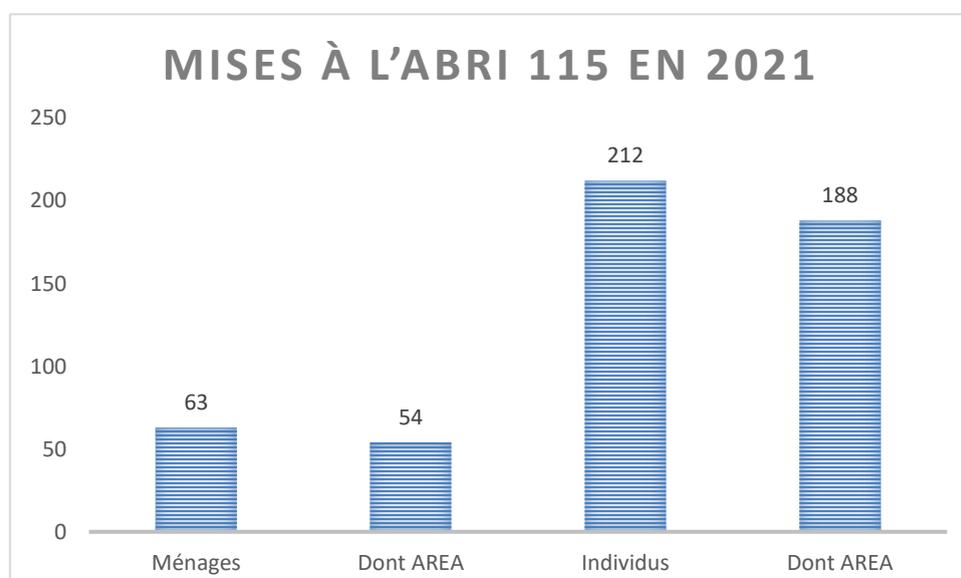


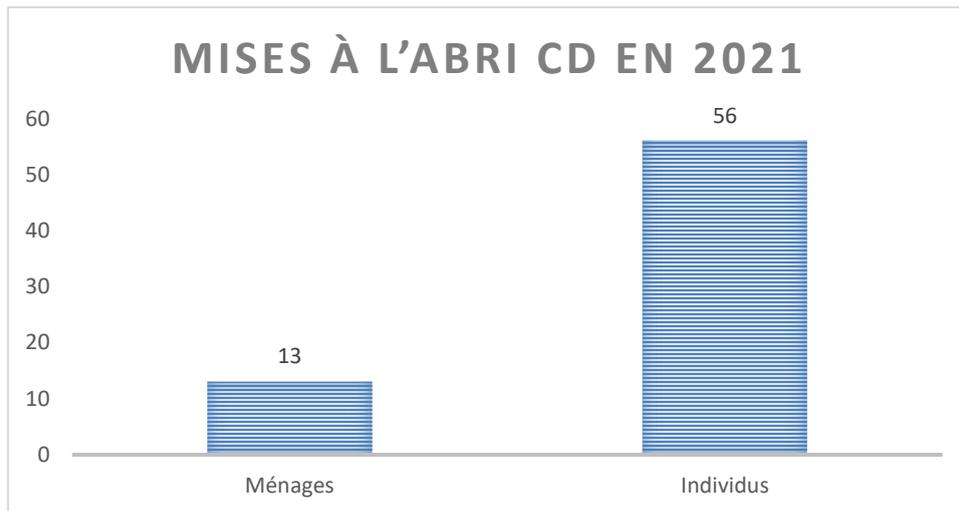
4.3. Un dispositif d'hébergement d'urgence inadapté

Concomitamment à ces demandes de SIAO, les hébergements d'urgence ont connu une croissance importante du fait des expulsions de bidonvilles en août et septembre 2021.



23 ménages avaient été mis à l'abri en 2020. Ils sont 76 en 2021. 212 individus ont été mis à l'abri par l'Etat (y compris le dispositif des Violettes) et 56 par le CD.





Le nombre de personnes prises en charge dans les dispositifs d'urgence est important. Ces dispositifs, essentiellement hôteliers, montrent rapidement leurs limites :

- Absence d'espace pour cuisiner : les familles sont contraintes de manger des plats froids préparés ou de cuisiner sur des bidonvilles.
- L'éloignement des lieux de scolarisation : la scolarisation des enfants victimes des expulsions – à la rentrée scolaire 2021 – et hébergés en hôtel (notamment les Châtaigniers), a été très fragilisée par l'éloignement géographique. Le travail des bénévoles a été particulièrement intensif et a permis d'en limiter les conséquences.
- Une fragilisation des ménages : perte des réseaux d'entraide et de solidarité, précarisation de la situation au regard de l'hébergement d'urgence (incertain par définition), éloignement des modalités de transport... Autant de conséquences qui ont rendu particulièrement difficiles le maintien dans l'emploi ou la recherche d'emploi. Malgré cela, les habitants et habitantes des bidonvilles expulsés ont maintenu la dynamique d'insertion.
- Des bidonvilles plus marginalisés : de nombreux ménages n'ont pas eu accès à des propositions d'hébergement à la suite des expulsions. D'autres ont considéré les conditions d'accueil hôtelier comme incompatibles avec un hébergement digne. Certaines familles ont « choisi » de retourner sur un bidonville, dont les conditions de vie n'étaient pas considérées beaucoup plus dégradées que certains hôtels, mais dont elles maîtrisent les règles et les incertitudes. Les conséquences ont été la création de bidonvilles installés davantage aux marges de la ville, invisibilisés, où le lien de confiance a dû être retravaillé.

4.4. Les freins et leviers à l'entrée et au maintien dans un logement

4.4.1. Des dispositifs aux exigences extra-légales ou difficilement accessibles

Comme chaque année, nous constatons les difficultés d'accès aux CHRS pour les européens et les européennes en situation irrégulière ou les ressortissants et ressortissantes non-UE sans titres de séjour.

Couplés aux difficultés liées à l'ASE, les freins à l'entrée en CHRS accroissent les difficultés des ménages en fort besoin d'accompagnement. Cela entraîne soit le maintien sur le bidonville, soit l'entrée sur des dispositifs inadaptés. Le développement des CHRS « hors les murs » ne peut à lui seul combler ces besoins. A titre d'exemple, deux familles hébergées aux Violettes ont été orientées vers du CHRS « à titre dérogatoire » là où le droit commun pourrait s'appliquer.

En parallèle, le dispositif « un bail d'abord » relevant du logement propose un accompagnement global. Mais en 2021, aucune famille originaire de bidonville n'est entrée sur le dispositif « un bail d'abord ». Ce, malgré les dossiers déposés depuis plus d'une année. Par ailleurs, la pratique consistant à ce que les AHI reçoivent 3 ménages orientés par le SIAO pour 1 logement provoque une concurrence entre personnes sans domicile et devrait être réenvisagée.

4.4.2. Un accompagnement social insuffisant

Au-delà des questions liées à la gestion administrative du logement (ouverture des compteurs), un accompagnement en lien avec l'accès aux droits (CAF en particulier) et sur l'accès à l'emploi est nécessaire. De plus, dans la majorité des situations, il n'est pas raisonnable de penser que cet accompagnement dédié dure moins d'un an.

La majorité des entrées se font sur le dispositif dit « appartement relai » qui propose uniquement un « *Accompagnement social lié au logement et au projet de relogement* ¹⁷ » qui ne comprend ni accompagnement à l'insertion socio-professionnelle, ni à la scolarisation, ni

¹⁷ [Répertoire des dispositifs de logement et d'hébergement accompagnés dans l'Hérault, 2019.](#)

accès aux droits (par exemple CAF). « *Pour toutes les autres démarches sociales et administratives, le service social orienteur reste le Référent* ».

Pour une minorité de familles, une aide éducative pour leurs enfants est nécessaire. Cette demande peut surgir après l'installation dans le logement du fait de l'éloignement familial, ou la précéder. Plusieurs situations problématiques ont amené à la fin de la prise en charge dans le logement du fait de l'absence du Conseil Départemental sur ses compétences en matière d'aide sociale à l'enfance. Aucun accompagnement global ne peut compenser des mesures éducatives et actions spécifiques de soutien à la parentalité par des professionnelles et professionnels de l'enfance.

Le maintien des droits santé ou sociaux, la scolarisation des enfants et l'emploi sont autant de domaines où l'accompagnement reste nécessaire sur le moyen terme afin de stabiliser le processus d'entrée dans le logement. Hors CHRS, peu de dispositifs proposent réellement cet accompagnement global. Faute d'un suivi social suffisant, certaines familles ayant accédé à de l'appartement-relais, sont retournées vivre sur les bidonvilles.

Lorsque les associations de terrain le peuvent, elles sont contraintes de pallier le manque d'accompagnement afin de maintenir la situation des familles et éviter un retour en bidonville.

Le dispositif mis en place pour la résorption du bidonville de Celleneuve, puis élargi aux Violettes, est à cet égard particulièrement intéressant dans la dimension accès au logement.

Dans ce cadre, quatre associations AHI volontaires ont été conventionnées (l'AERS, La Clairière, La Maison du logement, et Gestare). L'accompagnement dans le logement concerne toutes les problématiques sociales qui peuvent être rencontrées : logement, emploi, éducation, santé... Jusqu'à l'accès à la culture et aux loisirs. Prévu pour un an, l'accompagnement peut être plus long si les conditions de glissement du bail ne sont pas remplies. 20 appartements ont été fléchés pour ce dispositif par les bailleurs sociaux. **Néanmoins, le dispositif traduit aussi la difficulté pour les bailleurs sociaux à mobiliser leur parc.**

4.4.3. Le manque de logements adaptés aux grandes configurations familiales

Le parc locatif montpelliérain est inadapté aux compositions de cinq personnes et plus. Ces ménages se trouvent ainsi sans perspectives de sortie du bidonville malgré l'emploi et les droits ouverts, parfois depuis cinq ans. La mise en œuvre de projets *ad hoc* permettrait à ces familles une stabilité dans l'hébergement et rendraient conciliables les intérêts des familles et des institutions.

4.4.4. La suspension régulière des droits CAF pour « étude du droit au séjour »

La plupart des propositions d'hébergement ou logement adaptés via le SIAO sont dépendantes des droits CAF aux APL, y compris certains appartements relais. La suspension régulière des droits, qu'il s'agisse du RSA par le Conseil Départemental ou des autres prestations par la CAF, entraîne une insécurisation et une fluctuation des ressources permettant le maintien dans le logement. Insécurisation des habitants et habitantes, **mais également des bailleurs AHI**. De nombreuses familles hébergées sont ainsi soumises à des baisses de ressources entraînant des dettes locatives. Cette insécurité financière peut conduire à des renoncements de la part des personnes. Les contrôles CAF très réguliers entraînent des conséquences similaires. Le maintien des droits durant l'instruction des dossiers pallierait ces difficultés. A cela s'ajoute la diminution des APL.

Un travail spécifique avec la CAF de l'Hérault pourrait permettre le maintien des droits pendant tout contrôle, par exemple en se basant sur ce qui a été fait pendant le confinement. Le maintien des droits ne représente que peu de risques au regard des institutions. Les personnes entrant sur des dispositifs d'hébergement ou de logement adaptés sont certes en situation précaire (intérim, CDD) mais également dans une dynamique d'emploi et d'insertion. De surcroît, le droit européen prévoit le maintien des droits dès lors qu'une personne a été en situation d'emploi et a des enfants scolarisés, quelle qu'ait été la durée de cet emploi. Cette disposition n'est jamais appliquée – en tout cas concernant les habitants et habitantes des bidonvilles. Un seul cas a été répertorié à ce jour. L'application du droit et le maintien des droits durant l'instruction des dossiers permettrait ainsi un accroissement des chances de maintien dans le logement.

4.4.5. Des prestations indignes à un coût prohibitif

De nombreux logements proposés par les AHI sont dans un état inacceptable : vétustes, sales, avec des pièces aveugles ou aux fenêtres qui ne s'ouvrent pas... Les troubles de la jouissance sont réguliers : problèmes de chaudière, de fuites d'eau, d'électricité. Pour autant, ces logements sont proposés en l'état à des ménages en grande précarité.

Un exemple : une famille accueillie en appartement relai paie plus de 700 euros pour un T2 accueillant un couple et deux adolescents. La suspension régulière des APL pour examen des droits entraîne des dettes importantes et rapides. Le plafonnement des loyers en juillet 2022 à Montpellier devrait entraîner une diminution des coûts locatifs pour des familles en situation de précarité. Cependant, elle ne s'applique pas aux associations AHI. La problématique se retrouve également dans les loyers demandés dans les dispositifs CHRS dans le diffus.

Très régulièrement, les familles ne visitent l'appartement proposé qu'après la signature de l'entrée dans le dispositif. Cela ne permet pas d'envisager l'appartement au regard des impératifs familiaux, ni même d'être en situation de refuser en raison d'un état dégradé des locaux. Ces questions sont exacerbées par les conséquences du refus d'une proposition : elle entraîne *de facto* un délai pour une nouvelle proposition.

La visite de l'appartement proposé devrait systématiquement avoir lieu en amont de la signature du bail. Il conviendrait aussi de réfléchir à une visite des appartements refusés pour des questions de salubrité, par exemple par le SIAO. Par ailleurs, les associations AHI devraient s'engager à refuser des logements au-dessus du plafonnement des loyers.

4.4.6. L'absence de lieux de stockage pour les éco-recycleurs.

L'absence d'espace pour stocker les produits vendus sur le marché aux puces entraîne soit une baisse de revenus et un risque de suspension des droits sociaux, soit un refus de la proposition de logement, excepté si les personnes peuvent conserver un lieu de stockage sur un bidonville. Cela pose la question de la sortie du bidonville, et du transfert de ses fonctions.

PERSPECTIVES

L'efficacité de la plateforme départementale dans son rôle d'accompagnement vers l'insertion des personnes vivant en bidonville est démontrée. L'accompagnement a aussi permis à de nombreuses familles d'accéder à leurs droits, d'être accompagnées dans des démarches de santé, de soutenir la scolarité des enfants, et aux adultes de faire une formation professionnelle et de trouver un emploi.

Malgré les expulsions, la dynamique d'insertion s'est maintenue : 40 % des ménages sont allocataires CAF en 2021 contre 42 % en 2020).

Cependant, les dispositifs existants sont embolisés, et ne permettent pas suffisamment d'accès au logement.

Ainsi, si depuis 2016, 123 ménages ont accédé à un logement (très majoritairement dans un dispositif d'hébergement ou de logement adapté), chaque année le nombre de ménage qui accède au logement diminue, alors que la demande continue d'augmenter.

Les projets d'habitat dit transitoire ou intercalaire que constituent le DHU des Violettes ou le Village de transition de la Rauze, mis en œuvre fin 2021 et début 2022, sont des réponses à cette problématique de pénurie de logement. L'année 2023 permettra d'en analyser leurs atouts et les marges d'amélioration.

Au-delà de solutions ponctuelles pour certains sites, le projet « Montpellier Zéro Bidonville », piloté par le consortium inter-associatif auxquelles les institutions sont associées, doit permettre l'élaboration d'une stratégie politique. Cette phase de préfiguration doit mener à des projets concrets en articulant les besoins d'habitants et d'habitantes dont certains et certaines sont en grande difficulté sociale avec une proposition d'habitat digne.

Après une année difficile pour les personnes concernées par l'habitat en bidonville, et dans une moindre mesure pour les professionnels et professionnelles des associations comme des institutions, la perspective de projets ambitieux et qualitatifs est attendue.

ANNEXES

1. COORDONNEES ACTEURS ASSOCIATIFS DE ACCOMPAGNEMENT

GLOBAL

Bidonvilles	Contacts référents et référentes
<p>Village de transition de la Rauze</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement social global • Médiation scolaire • Médiation santé 	<p>Coallia & 2ChosesLune</p> <p>Manon QUESNEL, <i>Responsable de service</i> 06 09 81 21 42, manon.quesnel@coallia.org</p> <p>Sarah El Ouanzi : <i>Responsable de site</i>, 06 44 18 91 98 s.el.ouanzi@asso-2choseslune.org</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement social global • Médiation scolaire • Espace Intervalle • Recherche-action <p>Sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zénith 2 – le-retour - La Ferme / Ikéa/mas de Rastouble - La Banquière - Sud de France / Barlet / Mas de Brousse - Millénaire - Maurin - Skatepark 	<p>AREA</p> <p>Catherine Vassaux, <i>Directrice</i> : 09 82 28 44 99 et 06 65 77 03 58, catherine.vassaux@area-asso.org</p> <p><i>Travailleur et travailleuses sociales</i></p> <p>Tanya Bonvin : 06 64 97 20 92 Clotilde Bonnemason (scolarisation) : 07 64 74 20 16 Ivtissam Bouabel (<i>apprentie</i>) : 06 97 63 43 Mireille Briand : 07 60 61 68 98 Césarine Do Rosario : 07 60 74 20 16 Antoine Feletti : 06 66 95 82 58 Myriam Naili : 06 66 45 40 99 José Lagorce : 07 60 67 55 25</p> <p>area@area-asso.org (adresse collective travailleurs et travailleuses sociales) ou adresses sur le modèle cesarine.dorosario@area-asso.org</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement social global • Médiation scolaire <p>Bonnier de la Mosson Zénith 1 - Funérarium Zénith 3 Chez Paulette Saporta</p>	<p>La Cimade</p> <p>Christophe Perrin, <i>Délégué Régional en Région</i> : 06 85 48 84 99 christophe.perrin@lacimade.org</p> <p><i>Chargée de coordination : en cours de recrutement</i></p> <p><i>Chargé.es de projet - action bidonville :</i> Ambre Bastide : 06 49 15 50 12 ambre.bastide@lacimade.org Ridda Djellabi (médiation scolaire) : 07 86 36 41 79 ridda.djellabi@lacimade.org Marie Moretto : 07 48 12 08 62 marie.moretto@lacimade.org</p>
<p>Programme de médiation santé squat et bidonville Sur l'ensemble des sites de Montpellier</p>	<p>Médecins du Monde</p> <p>Damien Nantes, <i>coordinateur régional</i>, 06 59 99 23 08 damien.nantes@medecinsdumonde.net</p> <p>Yann Le Boulaire <i>Coordinateur du programmes Squats Bidonvilles</i> 07.64.26.22.13 yann.leboulaire@medecinsdumonde.net</p>

Contact Etat

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de l'Hérault

Guillaume Klein, Responsable de l'Unité Populations Vulnérables

04.67.41.72.22

 guillaume.klein@herault.gouv.fr

2. TABLE DES ACRONYMES

AHI	Association Hébergement Insertion
AME	Aide Médicale d'État
APS 34	Association de Prévention Spécialisée
CAF	Caisse d'Allocation Familiales
CASNAV (Education Nationale)	Centre Académique pour la Scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés et des Enfants Issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs
CHRS	Centre Hébergement et Réinsertion Sociale
CEMEA	Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPAM	Caisse Primaire Assurance Maladie
CRS	Compagnie Républicaine de Sécurité
DALO	Droit au Logement Opposable
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DHU	Dispositif d'Hébergement d'Urgence
DIHAL	Délégation Inter Ministériel à l'Habitat et au Logement
EMSF	Équipe Mobile de Soutien aux Familles
FCPE	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
FEDER	Fond Européen de Développement Régional
FSE	Fond Social Européen
HLM	Habitation à loyer modéré
IAE	Insertion par l'Activité Économique
IPEICC	Peuple et culture. Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire
LERSEM	Laboratoire d'Étude et de Recherche en Sociologie et en Ethnologie de Montpellier
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PMI	Protection Maternelle et Infantile (Conseil Départemental)
SAAM/SA3M	Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIAO	Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation
UPE2A	Unité Pédagogique Pour Élèves Allophones Arrivants

3. TABLEAU RECAPITULATIF DES PERSONNES PRESENTES PAR BIDONVILLE (JUILLET 2022)

La plateforme DIHAL permet aux institutions l'accès à l'ensemble des données concernant bidonvilles du territoire. <https://resorption-bidonvilles.beta.gouv.fr/#/liste-des-sites>. Voici une synthèse.

	Nom du site	Ville	Date de création du site	Nombre de personnes	Nombre de ménages	Dont enfants	Date de mise à jour des données	Association référente
1	Bidonville IKEA/ La Ferme	Montpellier	janv-14	44	9	14	mai-22	AREA
2	Bidonville La Banquière	Montpellier	juil-20	19	5	10	juin-22	
3	Bidonville Sud de France/ Domaine de Barlet/Mas de Brousse	Montpellier	juin-21	9	3	3	juil-22	
4	Bidonville Millénaire	Montpellier	mai-22	45	15	20	mai-22	
5	Bidonville Zénith le retour	Montpellier	sept-21	74	24	27	juil-22	
6	Bidonville Rue de Maurin	Montpellier	mai-22	16	4	8	juil-22	
7	Bidonville Mosson / Skate Park	Montpellier	janv-09	23	10	10	juil-22	
8	Bidonville Zénith 1	Montpellier	juin-05	34	16	18	mai-22	La Cimade
9	Bidonville Zénith 3	Montpellier	avr-17	14	5	2	juil-22	
10	Saporta (Lattes)	Lattes	janv-19	17	5	6	avr-22	
11	Bidonville Chez Paulette	Montpellier	juin-05	12	3	6	mai-22	
12	Bidonville Bonnier de la Mosson	Montpellier	aout 2012	117	31	63	mai-22	
Synthèse bidonvilles				424	130	187		
Dispositif d'Hébergement d'Urgence (hôtels)		Montpellier		64	18	33	mai-22	AREA
Terrain de transition de La Rauze		Montpellier	avr-22	154	76		août-22	2ChosesLune & Coallia

Avec le soutien financier de l'Etat



DEETS
Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail et des solidarités